

Soustons, le 05/05/2025

Direction Générale des Services
Nos réf. : WR/CG

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Dominique PERRON, Aurélie SOUBESE, Elodie MONTERO.

Procuration : Aurélie SOUBESE donne procuration à Florian DEYGAS – Elodie MONTERO donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU



Décisions prises par Madame le Maire par délégation :

- 25.011 Location et entretien d'une balayeuse par Location maintenance services véhicules industriels à LESPINASSE (31), avec les options suivantes : Option n°1 : nettoyage haute pression / Option n°2 : caméra spécifique au travail du balai latéral droit. Le montant du coût mensuel de la location de la balayeuse est de 4 002 € HT. Le montant du coût mensuel de la maintenance de la balayeuse est de 398 € HT,
le 03 avril 2025
- 25.012 Requalifications de la place des Arènes – Attribution du lot n°6 Toiture végétalisée à ID VERDE SASU à St Geours de Maremne (40), pour un montant de 45 000 € HT, *le 03 avril 2025*
- 25.013 Rétablissement de la continuité écologique – Pont des Chèvres – Seuil aval – Avenant n°4 - pour prolonger les délais de travaux, dans l'attente des conditions d'étiage du cours d'eau favorables. Le marché est prolongé au 15/12/2024, *le 03 avril 2025*
- 25.014 Cession véhicule –Peugeot Partner immatriculée 1072 QS 40 pour destruction à la société DECONS SUD AQUITAINE, implantée à St MARTIN DE SEIGNANX pour un montant de 124,00 € TTC,
le 04 avril 2025
- 25.015 Cession véhicule –IVECO immatriculée 1247 QB 40 à Monsieur HEILIG André, domicilié à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (12), pour un montant de 1 000 € TTC, *le 04 avril 2025*

- 25.016 Achat véhicule –FORD Transit immatriculée FZ 742 RG à l’entreprise CELYO 40 implantée à St GEOURS DE MAREMNE – pour un montant de 26 500 € TTC, le 04 avril 2025
- 25.017 Travaux de modernisation des vestiaires et tribunes du Stade Rémy Goalard – Modification du marché n°2 - Lot 4 – Etanchéité : GD ETANCHEITE, à LABENNE (40530), montant initial de 32 512,73 € HT – avenant n°1 : + 2 778,55 € HT. Le marché de l’entreprise GD Etancheite s’élève après avenant n°1 à 35 291 € HT, soit un écart de + 8,55 % sur le marché initial. / Lot 5 – Couverture tuile / zinguerie : MASSY ET FILS SAS, à HEUGAS (40180), montant initial : 48 511,45 € HT - avenant n°1 : + 6 255,50 € HT. Le marché de l’entreprise Massy et fils s’élève après avenant n°1 à 54 766,95 € HT, soit un écart de + 12,89 % sur le marché initial, le 08 avril 2025



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2025 et 31/03/2025 :

Vote : Unanimité



Ordre du jour de la séance

N° d'ordre	Objet	Intitulé
25.04.15 – 019	Finances locales – Décisions budgétaires -	Compte Financier Unique 2024
25.04.15 – 020	Finances locales – Décisions budgétaires -	Affectation des résultats
25.04.15 – 021	Finances locales – Décisions budgétaires -	Fixation taux de fiscalité
25.04.15 – 022	Finances locales – Décisions budgétaires -	Subventions aux associations
25.04.15 – 023	Finances locales – Décisions budgétaires -	Autorisations de programme – Crédits de paiement (AP/CP)
25.04.15 – 024	Finances locales – Décisions budgétaires -	Budgets primitifs 2024 (Budgets principal et annexes)



FINANCES

25.04.15 – 019 Compte Financier Unique 2024

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

Monsieur Alain Caunègre est élu, à l'unanimité, président de séance rapporte le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Madame Frédérique Charpenel, Maire et les services de la Trésorerie Municipale.

Note de présentation synthétique

Conformément aux articles L 2313, L 3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Financier unique.

Le résultat de l'exercice 2024, se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	Evolution 24/23
DEPENSES	9 585 054 €	10 531 084 €	10 805 965 €	2,61%
RECETTES	10 626 480 €	11 320 736 €	12 765 611 €	12,76%
RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE	1 041 426 €	789 652 €	1 959 646 €	148,17%
REPORT N-1	2 473 463 €	1 441 305 €	837 632 €	-41,88%
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	3 514 889 €	2 230 957 €	2 797 278 €	25,38%
INVESTISSEMENT				
DEPENSES (RAR INCLUS)	7 516 777 €	11 363 600 €	7 957 648 €	-29,97%
Recettes (RAR INCLUS)	5 443 193 €	9 970 276 €	5 613 596 €	-43,70%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 073 584 €	- 1 393 325 €	- 2 344 052 €	68,23%
REPORT SUR BUDGET FONCTIONNEMENT N+1	1 441 305 €	837 632 €	453 226 €	-45,89%

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Pourcentage de réalisation des prévisions budgétaires

	BP + DM 2024	CA 2024	Réalisation
011 – Charges à caractère général	2 805 645 €	2 804 785 €	99,97%
012 – Charges de Personnel	6 235 883 €	6 094 327 €	97,73%
014 – Atténuations de charges	170 000 €	11 434 €	6,73%
65 – Autres charges de gestion courantes	1 353 583 €	1 280 594 €	94,61%
66 – Charges financières	125 000 €	119 980 €	95,98%
67 – Charges exceptionnelles	3 000 €	148 €	4,94%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	10 693 111 €	10 311 267 €	96,43%
68 - Provision	2 000 €	0 €	0,00%
042 – Opérations d'ordre	493 000 €	494 697 €	100,34%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	11 188 111 €	10 805 965 €	96,58%

Evolution annuelle des comptes administratifs (CFU en 2024)

	2022	2023	2024	Evolution 24/23
011 – Charges à caractère général	2 406 307 €	2 578 147 €	2 804 785 €	8,79%
012 – Charges de Personnel	4 937 791 €	5 856 052 €	6 094 327 €	4,07%
014 – Atténuations de charges	35 000 €	64 398 €	11 434 €	-82,24%
65 – Autres charges de gestion courantes	1 309 537 €	1 297 499 €	1 280 594 €	-1,30%
66 – Charges financières	156 982 €	139 641 €	119 980 €	-14,08%
67 – Charges exceptionnelles	633 €	2 980 €	148 €	-95%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	8 846 249 €	9 938 717 €	10 311 267 €	3,75%
68 - Provision	0 €	0 €	- €	SO
042 – Opérations d'ordre	738 806 €	592 367 €	494 697 €	-16,49%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	9 585 054 €	10 531 084 €	10 805 965 €	2,61%

Les charges à caractère général regroupent pour l'essentiel les charges de fonctionnement courant de la collectivité : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires

Ces charges connaissent une hausse de 8,79% du fait du coût de l'énergie mais aussi de la hausse de fréquentation de nos services (crèches et ALSH) mais aussi d'opérations exceptionnelles (location bungalows vestiaires Stade Rémy Goalard, Accueil de la commémoration de l'évacuation des Alsaciens, remise en forme et reprise du platelage de la plage, nettoyage de la zone UCPA, ...).

Ce chapitre est aussi impacté par la demande de la Trésorerie de comptabiliser en fonctionnement les achats de petits matériels pour les services (protection poteaux de rugby, petit outillage à main des services techniques,) qui jusqu'à présent figuraient en section d'Investissement.

Les charges de personnel connaissent une hausse de 4 % soit une hausse de 238 275 € qui s'explique par les éléments suivants :

- L'application des décisions réglementaires prises en 2023 sur une année entière en 2024 (Augmentation du point d'indice, rééchelonnement indiciaire, hausses du SMIC : + 5,3 %), qui représente 63 207 € soit 1,08 % d'augmentation.
- La mise en place anticipée de la participation employeur au frais de Mutuelle Santé, qui représente 27 037 € soit 0,46% d'augmentation
- Le renfort des services techniques, qui représente 36 035 € soit 0,62 % d'augmentation
- Le Glissement Vieillesse Technicité de la commune, qui représente 22 896 € soit 0,39% d'augmentation
- La décision nationale de réévaluation de + 5 points d'indice sur la globalité des agents au 1^{er} janvier 2024, qui représente 73 431 € soit 1,25 % d'augmentation.
- L'élargissement de la prime mobilité qui représente 8 600 € soit 0,14% d'augmentation
- Renforts Estivaux supplémentaires (PM + MNS) qui représente 20 473 € soit 0,35% d'augmentation.

Les atténuations de produits sont en forte baisse, les parts régionales et départementales de la taxe de séjour qui étaient collectées par la commune puis reversées auparavant sont maintenant directement versées par la Trésorerie à leur destinataire sans devoir apparaître dans les comptes de la collectivité.

Les charges de gestion courante regroupent les indemnités aux élus, les participations aux divers organismes, dont SDIS, SYDEC, SIEAM, SIPA, ainsi que les subventions au CCAS et aux diverses associations.

Ces dépenses se maintiennent à niveau quasi identique à 2023.

Ainsi malgré la hausse des subventions versées aux associations et des participations auprès de nos partenaires (SDIS, Géolandes, Chenil de Birepoulet, ...) en 2024, la participation aux frais de l'école Notre Dame est en baisse, 2023 ayant enregistré un rattrapage sur les années antérieures. Le versement d'une indemnisation d'assurances relatif au litige sur les travaux de construction de la crèche a entraîné une baisse de la demande de subvention du CCAS sans remettre en cause les actions de celui-ci.

Les charges financières sont en baisse la commune n'ayant pas contracté de nouveaux emprunts.

RECETTES

Pourcentage de réalisation des prévisions budgétaires

	BP + DM 2024	CA 2024	Réalisation
013 – Atténuations de charges	70 000 €	85 495 €	122,14%
70 – Produits des services	648 750 €	761 604 €	117,40%
73 – Impôts et Taxes	1 100 124 €	1 100 223 €	100,01%
731 – Fiscalités locales	7 508 145 €	7 712 465 €	102,72%
74 – Dotations et participations	1 951 520 €	2 020 471 €	103,53%
75 – Autres produits de gestion courante	850 050 €	880 295 €	103,56%
76 – Produits financiers	100 €	162 €	161,87%
77 – Produits exceptionnels	5 000 €	4 600 €	92,00%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	12 133 689 €	12 565 315 €	103,56%
002 – Résultat de fonctionnement reporté	837 632 €	837 632 €	100,00%
042 – Opérations d'ordre	200 304 €	200 296 €	100,00%
TOTAL Recettes de fonctionnement	13 171 626 €	13 603 243 €	103,28%

Evolution annuelle des comptes administratifs (CFU en 2024)

	2022	2023	2024	Evolution 24/23
013 – Atténuations de charges	119 485 €	31 970 €	85 495 €	167,43%
70 – Produits des services	724 333 €	690 370 €	761 604 €	10,32%
73 – Impôts et Taxes	7 358 359 €	7 596 852 €	1 100 223 €	16,00%
731 – Fiscalités locales			7 712 465 €	
74 – Dotations et participations	1 665 916 €	1 982 538 €	2 020 471 €	1,91%
75 – Autres produits de gestion courante	522 993 €	718 692 €	880 295 €	22,49%
76 – Produits financiers	80 €	145 €	162 €	11,47%
77 – Produits exceptionnels	10 552 €	100 194 €	4 600 €	-95,41%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	10 401 717 €	11 120 762 €	12 565 314 €	12,99%
002 – Résultat de fonctionnement reporté	2 473 463 €	1 441 305 €	837 632 €	-41,88%
042 – Opérations d'ordre	224 763 €	199 975 €	200 296 €	0,16%
TOTAL Recettes de fonctionnement	13 099 943 €	12 762 041 €	13 603 242 €	6,59%

Les « **atténuations de charges** » comprennent le remboursement des rémunérations du personnel, la hausse importante de ce poste est la conséquence du versement d'un acompte supplémentaire de l'Office Français de la Biodiversité pour l'Atlas de la Biodiversité communal.

Les « **produits des services** » sont haussés du fait de la progression de fréquentation de nos services mais aussi de l'engouement particulier qu'ont connu les 10 km de Soustons et la Soustonnaise en 2024.

Le passage en M57 a entraîné la scission du chapitre 73 en 2 chapitres distincts :

- « **Impôts et taxes** » qui est constitué essentiellement de l'attribution de compensation de MACS qui n'a pas évolué entre 2023 et 2024.
- « **Fiscalités locales** » qui comprend le produit des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe additionnelle sur les droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour, les droits de place.

La hausse des taux d'impositions, la hausse des droits de place perçus ainsi que la reprise constatée sur les droits de mutation entraîne une hausse de 16 % sur ce poste malgré l'inflexion notée sur la taxe de séjour.

Les « **dotations et participations** » sont composées principalement des dotations de l'état (DGF, Solidarité Urbaine et de Péréquation, FCTVA) mais aussi par les participations de nos partenaires (Département, CAF, MACS), à différentes actions communales (ALSH, Transport scolaires, saison culturelle, entretien des lacs).

Les dotations d'Etat restent stables, la progression de ce chapitre est donc essentiellement la conséquence de la redéfinition du mode de calcul de la dotation des Titres Sécurisés, mais aussi du poste « Autres attributions et participations » qui regroupe la participation de la CAF à la crèche et à l'Accueil de Loisirs dont la fréquentation augmente mais aussi la compensation de la taxe d'habitation sur les logements vacants que nous ne percevions pas auparavant.

Les « **autres produits de gestion courante** » sont essentiellement composés de l'excédent des budgets annexes, et des loyers perçus par la commune.

Le chapitre augmente mécaniquement du fait des modifications d'imputation comptable demandées par la Trésorerie notamment des locations de salles qui étaient auparavant comptabilisées en Produits des services.

La hausse des reversements des budgets annexes constitue l'autre principale cause de cette augmentation.

Les opérations d'ordre concernent les travaux en régie qui restent au même niveau.

EPARGNE

Les décisions prises en 2024 pour réagir face au tassement du niveau d'épargne de la commune ont permis de retrouver un niveau d'épargne indispensable pour investir et permettre à Soustons de continuer d'envisager l'avenir avec sérénité.

Les hausses de recettes induites par les décisions prises en 2024 se retrouvent au niveau de l'Epargne de Gestion pour permettre de continuer à investir.

Niveaux d'épargne sur CA

	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion (recettes réelles de F - recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	2 057 870 €	1 701 898 €	1 221 491 €	2 369 431 €
Intérêt de la dette	171 014 €	156 982 €	139 641 €	119 980 €
Epargne brute	1 886 856 €	1 544 917 €	1 081 850 €	2 249 451 €
Capital de la dette	517 453 €	528 374 €	566 711 €	581 534 €
Epargne nette	1 369 402 €	1 016 543 €	515 139 €	1 667 917 €
Encours de la dette au 31/12	5 550 453 €	5 022 079 €	4 530 419 €	3 953 813 €
Capacité de désendettement	2,94	3,25	4,19	1,76

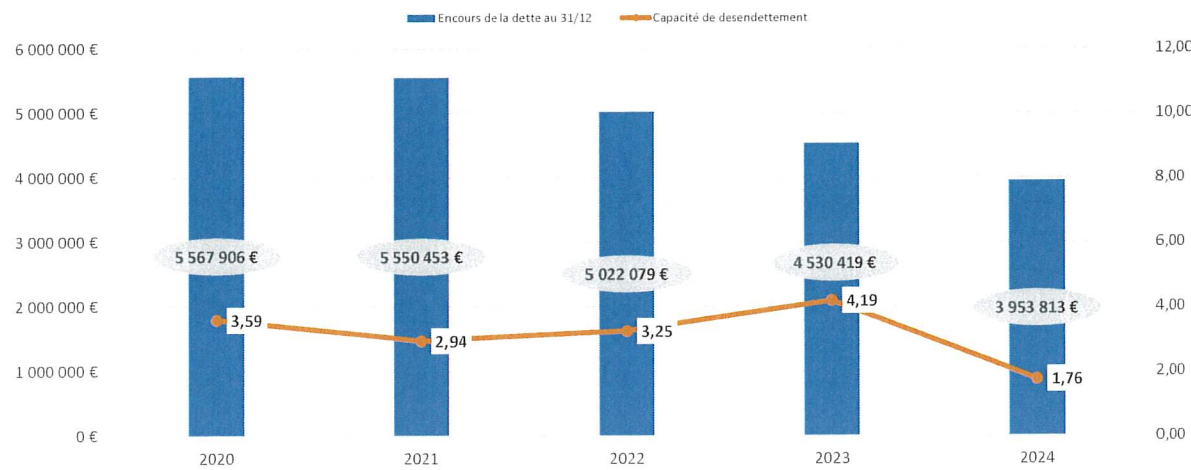
Epargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : elle correspond à l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

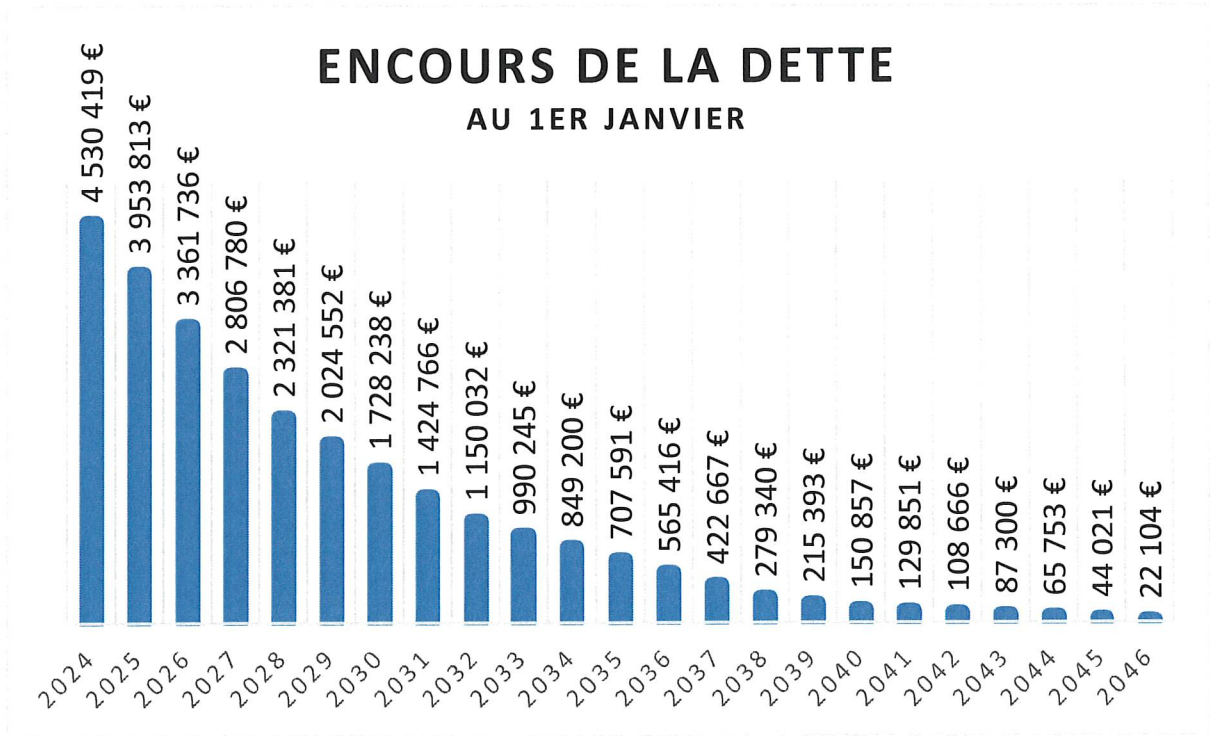
Epargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction du remboursement du capital. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2024

ENCOURS EMPRUNTS AU 31/12 ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT



ENCOURS DE LA DETTE
AU 1ER JANVIER



2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 7 957 648 €.

Les restes à réaliser 2024 en dépenses s'élèvent à 2 330 298 €.

Les principaux postes d'investissement en 2024 sont :

- L'étude routière de liaison des routes de St Geours et d'Azur :
- L'étude hydrogéologique des eaux pluviales
- L'équipement des services municipaux (outils, matériels, véhicules, ...)
- L'aménagement du cimetière
- La création d'un sas sécurisé à la Police Municipale
- La rénovation et l'extension de l'école Gensous
- Les travaux de peinture à la Crèche
- La modernisation des tribunes et vestiaires du Stade Rémy Goalard
- La rénovation énergétique du pôle social
- Le remplacement de la main courante du terrain de football Vergnaud
- L'aménagement de terrains de Padel Plaine de l'Isle verte
- L'installation de l'éclairage de 2 courts de tennis
- Le remplacement des filets du fronton
- La modernisation de l'éclairage public (remplacement bulles, modernisation fortes puissances)
- La requalification de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- L'aménagement d'un système de Vidéoprotection
- Aménagement de la place des arènes (Etudes).

	BP + DM 2024	CA 2024	Réalisation
16 – Emprunts et dettes	581 610 €	581 534 €	99,99%
204 – Subventions d'équipements versées		- €	SO
Opérations d'équipement	4 200 000 €	3 838 708 €	91,40%
Restes à réaliser	2 197 709 €	2 330 298 €	SO
TOTAL Dépenses réelles d'Investissement	6 979 319 €	6 750 540 €	96,72%
040 – Opérations d'ordre	200 304 €	200 296 €	100,00%
041 – Opérations patrimoniales	100 000 €	35 512 €	35,51%
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	971 300 €	971 300 €	100,00%
TOTAL Dépenses d'Investissement	8 250 923 €	7 957 648 €	96,45%

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

Ils sont constitués pour l'essentiel par les opérations suivantes :

- Etudes Petite Enfance
- Etude Hydrogéologique
- Etude hydraulique
- Matériel service techniques
- Achat de poubelle de tri pour le centre-ville
- Mobilier crèche
- Rénovation énergétique du pôle social
- Toiture Bergeron
- Toiture Théâtre
- Programmation Requalification local Duplan
- La modernisation des tribunes et vestiaires du Stade Rémy Goalard
- La rénovation du fronton
- La requalification de la place des arènes
- La modernisation et la réparation de l'éclairage public

Les autres dépenses d'investissement sont constituées par le remboursement du capital de la dette.

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 5 613 596 €.

Les restes à réaliser 2024 en recettes s'élèvent à : 2 046 134 €.

	BP + DM 2024	CA 2024	Réalisation
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 318 660 €	2 243 868 €	96,77%
13 – Subventions d'équipements	1 080 065 €	793 384 €	73,46%
Restes à réaliser	1 775 684 €	2 046 134 €	115,23%
16 – Emprunts et dettes assimilés	500 000 €	- €	0,00%
TOTAL Recettes réelles d'Investissement	5 674 409 €	5 083 387 €	89,58%
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 983 514 €	- €	0,00%
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	SO
041 – Opérations patrimoniales	100 000 €	35 512 €	35,51%
040 – Opérations d'ordres	493 000 €	494 697 €	100,34%
TOTAL Recettes d'Investissement	8 250 923 €	5 613 596 €	68,04%

Le « **chapitre Dotations, Fonds Divers et réserves** » est constitué du FCTVA de la Taxe d'aménagement et de l'affectation d'une partie du résultat de l'année N-1 pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Le « **chapitre Subventions d'équipement** » regroupe toutes les subventions d'organismes extérieurs obtenues par la commune (Etat, Région, Département, MACS, Europe).

En 2024 une aide de la CAF pour le changement de logiciel de l'accueil de loisirs, un acompte du Fonds vert pour le pôle Social et un acompte de l'Etat pour le Padel. De même, la Région a soldé sa participation au Plan Plage Lacustre, tout comme le Département qui a aussi soldé sa participation aux travaux de l'Ecole Gensous. Le département est également intervenu dans le pour les travaux de consolidation des berges (FEC), mais aussi pour la bande de roulement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et a versé un premier acompte pour le Stade Rémy Goalard. MACS a versé un premier du fond de concours Voirie pour l'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et un premier acompte de FIL pour le Stade Rémy Goalard.

Enfin, l'Etat a versé le solde de la DETR relatives aux travaux de l'école Gensous.

***Les restes à réaliser** en recettes sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits). L'emprunt d'équilibre prévu au budget n'a pas eu besoin d'être réalisé.*

Ils sont constitués pour l'essentiel par :

- Solde DETR Padel
- Solde Fonds Vert, CRTE du Département et FIL Vert MACS pour le pôle Social
- Feder Plan Plage Lacustre
- Fond de concours PPI voirie aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- Solde FIL MACS Modernisation des tribunes et vestiaires du Stade Rémy Goalard

BUDGETS ANNEXES

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	Evolution 24/23
DEPENSES	5 050 €	4 920 €	57 825 €	1075%
RECETTES	22 000 €	29 450 €	167 007 €	467%
SOLDE FONCTIONNEMENT	16 950 €	24 530 €	109 182 €	345%
INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	Evolution 24/23
DEPENSES	1 014 477 €	2 441 579 €	994 104 €	-59%
RECETTES	1 102 035 €	2 427 460 €	908 951 €	-63%
SOLDE INVESTISSEMENT	87 558 €	-14 119 €	-85 153 €	503%
SOLDE REPORTE EN FONCTIONNEMENT AU BP 2025	16 950 €	10 411 €	24 029 €	
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT AU BP 2025	87 558 €	- €	- €	

En dépense de fonctionnement cette année, figurent les frais financiers, les frais de fonctionnement avec les premières factures de fluides.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par les loyers payés par les occupants et une subvention d'équilibre de la commune

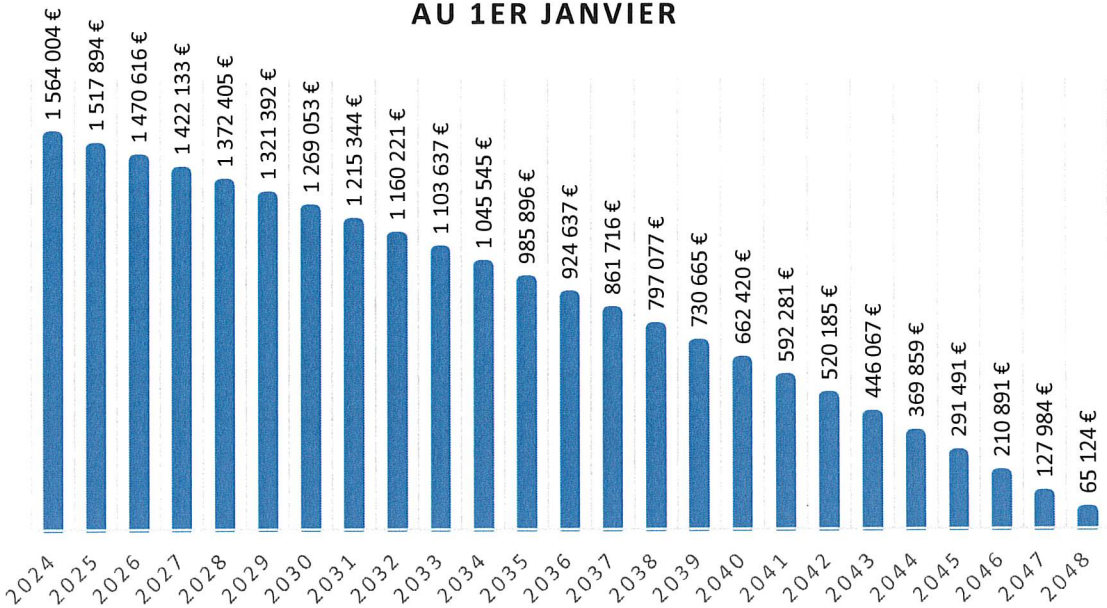
Les recettes d'investissement sont constituées par le solde de la DETR et du FNADT, et les cautions déposées par les occupants.

En investissement les dépenses sont constituées par le capital de l'emprunt et le solde des travaux.

Aucun reste à réaliser, l'opération étant achevée.

ENCOURS DETTE MAISON DE SANTE

AU 1ER JANVIER



CENTRE SPORTIF ISLE VERTE

CENTRE SPORTIF DE L'ISLE VERTE

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	Evolution 24/23
DEPENSES	128 029 €	113 851 €	113 446 €	0%
RECETTES	289 795 €	232 315 €	316 827 €	36%
SOLDE FONCTIONNEMENT	161 766 €	118 464 €	203 380 €	72%
INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	Evolution 24/23
DEPENSES	227 608 €	200 969 €	203 787 €	1%
RECETTES	148 407 €	166 463 €	135 969 €	-18%
SOLDE INVESTISSEMENT	-79 201 €	-34 506 €	-67 818 €	97%

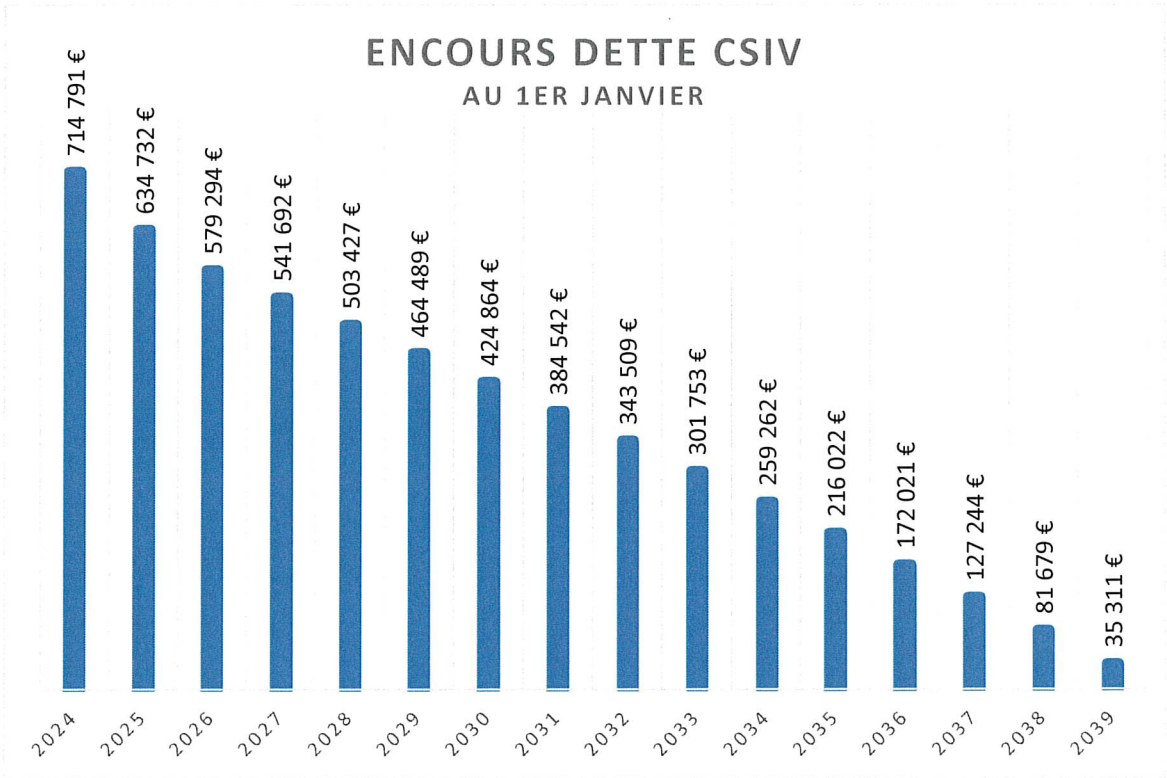
SOLDE REPORTE EN FONCTIONNEMENT AU BP 2025	82 565 €	83 959 €	135 562 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT AU BP 2025			

Le fonctionnement retrace le remboursement de frais auprès de la Collectivité ainsi que le remboursement des intérêts d’emprunts.
Les dépenses sont quasiment identiques à celles de 2023.

Les recettes connaissent une hausse sensible du fait de la part variable de la redevance.

Pour l’investissement, les dépenses sont constituées par les remboursements d’emprunts et l’achat de matériel pour l’espace musculation et récupération.

Une subvention de MACS a été obtenu pour l’achat de ce matériel, un premier acompte a été versé en 2024



CAMPING MUNICIPAL

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	Evolution 24/23
DEPENSES	490 946 €	537 002 €	569 629 €	6%
RECETTES	1 139 701 €	1 251 044 €	1 308 030 €	5%
SOLDE FONCTIONNEMENT	648 755 €	714 042 €	738 401 €	3%
INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	Evolution 24/23
DEPENSES	239 726 €	188 929 €	183 660 €	-3%
RECETTES	226 653 €	177 917 €	174 741 €	-2%
SOLDE INVESTISSEMENT	-13 073 €	-11 012 €	-8 918 €	-19%

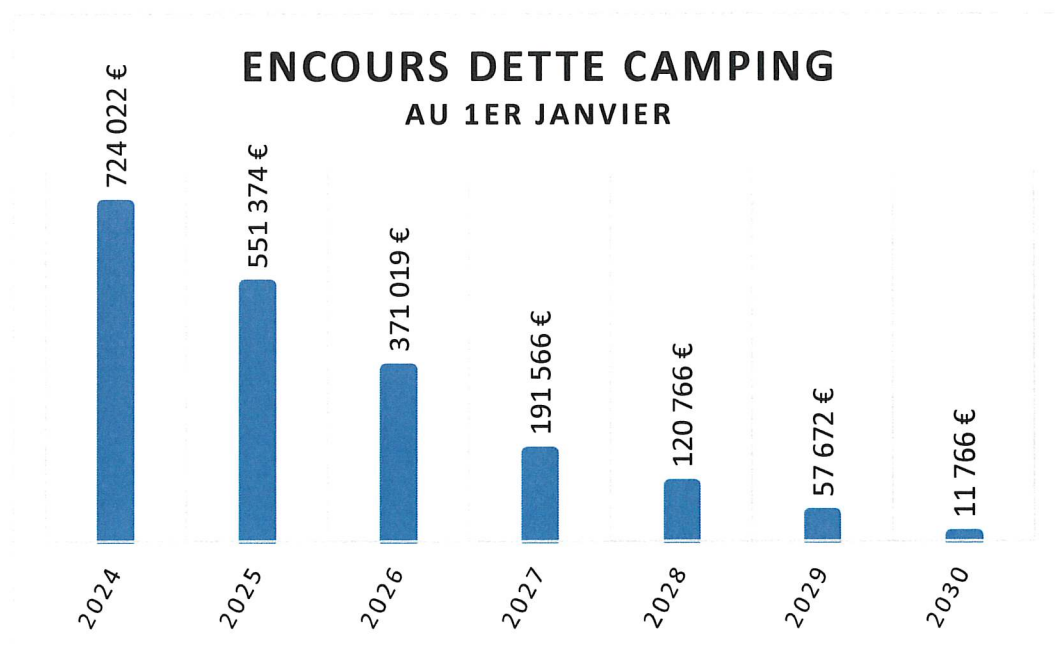
SOLDE REPORTE EN FONCTIONNEMENT AU BP 2025	635 682 €	703 030 €	729 483 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT AU BP 2025			

Les dépenses de fonctionnement concernent le remboursement de frais à la Commune ainsi que le remboursement des intérêts de la dette.

Elles restent stables entre 2023 et 2024.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la redevance de la SOGITCS qui n'a pas évolué en 2024.

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital des emprunts.



FORET COMMUNALE

FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	Evolution 24/23
DEPENSES	338 650 €	494 613 €	587 609 €	19%
RECETTES	919 579 €	1 178 392 €	1 200 730 €	2%
SOLDE FONCTIONNEMENT	580 929 €	683 779 €	613 120 €	-10%
INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	Evolution 24/23
DEPENSES	22 864 €	38 843 €	433 367 €	1016%
RECETTES	41 213 €	44 481 €	27 825 €	-37%
SOLDE INVESTISSEMENT	18 349 €	5 638 €	-405 541 €	-7293%
SOLDE REPORTE EN FONCTIONNEMENT AU BP 2025	580 929 €	683 779 €	207 579 €	
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT AU BP 2025	18 349 €	5 638 €		

La section de fonctionnement correspond en dépenses aux frais d'entretien de la forêt et le virement au budget principal, et en recettes aux ventes de bois.

Les dépenses de fonctionnement augmentent suite à une grosse réparation engagée sur le matériel et du fait d'une hausse du reversement au budget principal.

Le cours du bois s'est maintenu à un niveau assez haut cette année ce qui nous a permis d'avoir des recettes stables tout en restant dans le plan de gestion.

Les dépenses d'investissement sont constituées par l'achat de matériel et des parcelles de la succession Dospital.

AUCUN ENDETTEMENT SUR CE BUDGET ANNEXE

COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDES

INDICATEURS FINANCIERS

	BUDGET PRINCIPAL					BUDGETS ANNEXES					CONSOLIDES				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion (recettes réelles de F -recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	1 739 655 €	2 057 870 €	1 701 898 €	1 221 491 €	2 369 431 €	941 663 €	878 787 €	887 565 €	523 371 €	511 281 €	2 681 318 €	2 936 657 €	2 589 463 €	1 744 861 €	2 880 712 €
Intérêt de la dette	189 235 €	171 014 €	156 982 €	139 641 €	119 980 €	69 907 €	69 506 €	62 060 €	54 061 €	86 341 €	259 142 €	240 520 €	219 042 €	193 702 €	206 321 €
Epargne brute	1 550 420 €	1 886 856 €	1 544 917 €	1 081 850 €	2 249 451 €	871 755 €	809 282 €	825 504 €	469 309 €	424 941 €	2 422 175 €	2 696 137 €	2 370 421 €	1 551 159 €	2 674 391 €
Capital de la dette	563 835 €	517 453 €	528 374 €	566 711 €	581 534 €	361 367 €	400 345 €	347 863 €	272 197 €	298 816 €	925 202 €	917 799 €	876 237 €	838 908 €	880 350 €
Epargne nette	986 585 €	1 369 402 €	1 016 543 €	515 139 €	1 667 917 €	510 388 €	408 936 €	477 641 €	197 112 €	126 125 €	1 496 973 €	1 778 339 €	1 494 185 €	712 251 €	1 794 042 €
Encours de la dette au 31/12	5 567 906 €	5 550 453 €	5 022 079 €	4 530 419 €	3 953 813 €	2 423 222 €	2 522 877 €	2 175 014 €	3 002 817 €	2 704 001 €	7 991 128 €	8 073 330 €	7 197 093 €	7 533 236 €	6 657 813 €
Capacité de désendettement	3,59	2,94	3,25	4,19	1,76	2,78	3,12	2,63	6,40	6,36	3,30	2,99	3,04	4,86	2,49

COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDES – FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRINCIPAL				BUDGETS ANNEXES				CONSOLIDES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Dépenses de Fonctionnement												
011 – Charges à caractère général	2 037 265 €	2 406 307 €	2 578 147 €	2 804 782 €	157 344 €	143 942 €	190 378 €	219 708 €	2 194 609 €	2 550 249 €	2 768 525 €	3 024 490 €
012 – Charges de Personnel	4 395 288 €	4 937 791 €	5 856 052 €	6 094 327 €	41 671 €	42 112 €	44 972 €	45 112 €	4 436 959 €	4 979 903 €	5 901 024 €	6 139 439 €
014 – Atténuations de charges	29 278 €	35 000 €	64 398 €	11 434 €	0 €	0 €	0 €	0 €	29 278 €	35 000 €	64 398 €	11 434 €
65 – Autres charges de gestion courantes	1 215 145 €	1 309 537 €	1 297 499 €	1 280 594 €	268 163 €	173 163 €	283 535 €	353 510 €	1 483 308 €	1 482 699 €	1 581 034 €	1 634 104 €
66 – Charges financières	171 014 €	156 982 €	139 641 €	119 980 €	70 006 €	62 060 €	54 061 €	86 341 €	241 020 €	219 042 €	193 702 €	206 321 €
67 – Charges exceptionnelles	5 618 €	633 €	2 980 €	148 €	0 €	200 000 €	300 000 €	350 000 €	5 618 €	200 633 €	302 980 €	350 148 €
68 - Provision	2 000 €	0 €	0 €									0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
023 – Virement à l'investissement	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042 – Opérations d'ordre	597 362 €	738 806 €	592 367 €	494 697 €	372 637 €	341 399 €	277 439 €	273 840 €	969 999 €	1 080 204 €	869 806 €	768 537 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	8 452 970 €	9 585 054 €	10 531 084 €	10 805 962 €	909 820 €	962 675 €	1 150 386 €	1 328 510 €	9 362 790 €	10 547 730 €	11 681 470 €	12 134 473 €

	BUDGET PRINCIPAL				BUDGETS ANNEXES				CONSOLIDES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Recettes de Fonctionnement												
013 – Atténuations de charges	141 295 €	119 485 €	31 970 €	85 495 €	0 €	0 €	0 €	0 €	141 295 €	119 485 €	31 970 €	85 495 €
70 – Produits des services	593 242 €	724 333 €	690 370 €	761 604 €	358 329 €	745 203 €	589 462 €	516 951 €	951 570 €	1 469 536 €	1 279 832 €	1 278 555 €
73 – Impôts et charges	7 160 740 €	7 358 359 €	7 596 852 €	1 100 223 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 160 740 €	7 358 359 €	7 596 852 €	1 100 223 €
731 Fiscalités locales				7 712 465 €								
74 – Dotations et participations	1 449 295 €	1 665 916 €	1 982 538 €	2 020 471 €	49 973 €	5 000 €	0 €	50 000 €	1 499 268 €	1 670 916 €	1 982 538 €	2 070 471 €
75 – Autres produits de gestion courante	397 821 €	522 993 €	718 692 €	880 295 €	670 000 €	696 578 €	752 794 €	912 660 €	1 067 822 €	1 219 571 €	1 471 486 €	1 792 955 €
76 – Produits financiers	71 €	80 €	145 €	162 €	0 €	0 €	0 €	0 €	71 €	80 €	145 €	162 €
77 – Produits exceptionnels	150 119 €	10 552 €	100 194 €	4 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 119 €	10 552 €	100 194 €	4 600 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 409 161 €	2 473 463 €	1 441 305 €	837 632 €	720 612 €	897 450 €	1 316 125 €	1 481 178 €	2 129 773 €	3 370 912 €	2 757 431 €	2 318 810 €
042 – Opérations d'ordre	226 862 €	224 763 €	199 975 €	200 295 €	14 621 €	26 845 €	32 819 €	31 805 €	241 483 €	251 608 €	232 794 €	232 100 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	11 528 606 €	13 099 943 €	12 762 041 €	13 603 242 €	1 813 535 €	2 371 076 €	2 691 201 €	2 992 594 €	13 342 141 €	15 471 019 €	15 453 242 €	16 595 836 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 075 636 €	3 514 889 €	2 230 957 €	2 797 279 €	903 715 €	1 408 400 €	1 540 815 €	1 664 084 €	3 979 351 €	4 923 289 €	3 771 772 €	4 461 363 €

INVESTISSEMENT

	BUDGET PRINCIPAL					BUDGETS ANNEXES					CONSOLIDES				
	2021	2022	2023	2024		2021	2022	2023	2024		2021	2022	2023	2024	
Dépenses d'investissement															
10 - Dotations, fonds divers et réserves			35 211 €								0 €	0 €	35 211 €	0 €	
16 - Emprunts et dettes	517 453 €	528 374 €	566 711 €	581 534 €		400 345 €	347 863 €	272 197 €	298 816 €		917 798 €	876 237 €	838 908 €	880 350 €	
204 - Subventions d'équipements versées	300 227 €	78 892 €	219 563 €	71 809 €		0 €	0 €	0 €	2 503 €		300 227 €	78 892 €	219 563 €	74 312 €	
Opérations d'équipement	5 056 545 €	6 681 549 €	6 687 527 €	6 097 197 €		771 819 €	1 123 828 €	2 544 855 €	1 432 365 €		5 828 364 €	7 805 376 €	9 232 382 €	7 529 563 €	
040 - Opérations d'ordre	226 862 €	227 962 €	199 975 €	200 296 €		14 621 €	26 720 €	24 819 €	31 805 €		241 483 €	254 682 €	224 794 €	232 101 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						0 €	6 265 €	13 074 €	45 517 €		0 €	6 265 €	13 074 €	1 016 817 €	
041 - Opérations patrimoniales			3 654 613 €	35 512 €		0 €	0 €	15 375 €	3 911 €		0 €	0 €	3 669 988 €	39 423 €	
TOTAL Dépenses d'investissement	6 101 087 €	7 516 777 €	11 363 600 €	7 957 648 €		1 186 785 €	1 504 676 €	2 870 320 €	1 814 917 €		7 287 872 €	9 021 453 €	14 233 921 €	9 772 565 €	

	BUDGET PRINCIPAL					BUDGETS ANNEXES					CONSOLIDES				
	2021	2022	2023	2024		2021	2022	2023	2024		2021	2022	2023	2024	
Recettes d'investissement															
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 628 250 €	1 792 482 €	2 873 225 €	2 243 868 €		- €	6 265 €	92 275 €	59 637 €		1 628 250 €	1 798 747 €	2 965 500 €	2 303 505 €	
13 - Subventions d'équipements	1 777 093 €	1 486 550 €	2 309 474 €	2 839 518 €		250 000 €	417 504 €	600 024 €	420 206 €		2 027 093 €	1 904 055 €	2 909 498 €	3 259 725 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	500 000 €	- €	- €	- €		500 000 €	- €	1 100 000 €	10 150 €		1 000 000 €	- €	1 100 000 €	10 150 €	
21-Immobilisations corporelles			127 252 €												
23 - Immobilisations en cours				21 012 €											
27 - Autres immobilisations financières		155 €													
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	996 209 €	1 422 002 €	392 842 €			132 813 €	753 139 €	731 208 €	479 743 €		1 129 022 €	2 175 141 €	1 124 051 €	479 743 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	3 199 €	3 654 612 €	35 512 €		- €	- €	731 208 €	479 743 €		- €	3 199 €	4 385 820 €	515 255 €	
040 - Opérations d'ordres	597 362 €	738 806 €	591 857 €	494 697 €		372 637 €	341 399 €	277 439 €	273 840 €		969 999 €	1 080 204 €	869 296 €	768 537 €	
TOTAL Recettes d'investissement	5 498 914 €	5 443 194 €	9 970 275 €	5 613 596 €		1 255 450 €	1 518 308 €	2 816 321 €	1 247 487 €		6 754 364 €	6 961 501 €	12 786 596 €	6 861 083 €	
Résultat d'investissement	-602 173 €	-2 073 584 €	-1 393 326 €	-2 344 052 €		68 665 €	13 632 €	-53 999 €	-567 431 €		-533 508 €	-2 059 952 €	-1 447 325 €	-2 911 482 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants,
Considérant qu'en application du CGCT, il convient de voter le compte administratif,
Considérant que le compte financier unique de la Commune et celui des budgets annexes a été arrêté au 31 décembre 2024,
Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte financier unique,

Monsieur Alain Caunègre est élu, à l'unanimité, président de séance rapporte le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Madame Frédérique Charpenel, Maire.

Monsieur Alain Caunègre, président de séance donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2024, tel que présenté dans les documents joints en annexe,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le compte financier unique 2024 des budgets suivants :
 - ✓ Commune
 - ✓ Maison de Santé
 - ✓ CSIV
 - ✓ Camping
 - ✓ Forêt
- De constater les identités de valeurs avec les indications de Madame la Trésorière municipale telles que présentées dans le Compte Financier Unique ci joint,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans le Compte Financier Unique ci-joint

Vote : 22 voix « pour » et 5 abstentions (Olivier PEANNE, Philippe ST MARTIN, Florian DEYGAS, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO)

Monsieur CAUNEGRE Alain remercie Monsieur REBEYROTTE William, DGS et les services pour leur travail.

25.04.15 – 020 Affectation des résultats

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

Après clôture des comptes, conformes au compte financier unique 2024,

Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter les résultats de l'excédent de fonctionnement (E) 2024 de la façon suivante :

Affectation

- a à l'investissement pour assurer le besoin de financement au 31/12/2024
- b pour assurer l'autofinancement de la section d'investissement 2025
- c report à nouveau créditeur en section de fonctionnement 2025
- d déficit antérieur reporté

- **MAISON DE SANTE**

E	109 181,97 €
a	85 153,12 €
b	
c	24 028,85 €

Le budget Maison de Santé étant intégré au Budget Principal à compter du 1er Janvier 2025 à la demande de la Préfecture, ce résultat sera intégré au Budget Principal

- **C.S.I.V.**

E	203 380,24 €
a	67 818,30 €
b	
c	135 561,94 €

- **CAMPING**

E	738 401,23 €
a	8 918,23 €
b	
c	729 482,90 €

- **FORET**

E	613 120,47 €
a	405 541,07 €
b	
c	207 579,40 €

- **COMMUNE**

E	2 797 277,95 €
a	2 344 051,71 €
b	
c	453 226,24 €

Vote : Unanimité

25.04.15 – 021 Fixation taux de fiscalité

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 24.04.12-019 du Conseil Municipal du 12 avril 2024 fixant ainsi qu'il suit les taux d'impôts 2024 :

- Foncier Bâti (FB) : 34,80 %
- Foncier Non Bâti (FNB) : 67,30 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 16,50 %

Le Conseil Municipal décide :

- De ne pas modifier les taux d'impositions 2024.

Les taux d'imposition pour 2025 sont donc fixés comme suit :

- Foncier Bâti (FB) : 34,80 %
- Foncier Non Bâti (FNB) : 67,30 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 16,50 %

Vote : Unanimité

25.04.15 – 022 Subventions aux associations

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

Après étude des demandes de subvention et analyse des données financières transmises,

Afin de continuer à soutenir le tissu associatif local la municipalité propose une augmentation de 2% des subventions communales.

Le Conseil Municipal décide :

- de voter les subventions communales présentées sur le tableau ci-dessous :

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
ASS Ball Trap	708 €		708 €
ASS Vélo	708 €		708 €
SCS Football	19 875 €		19 875 €
ASS Golf	708 €		708 €
ASS Pelote	708 €		708 €
ASS Pétanque (Alain Caunègre ne prenant pas part au vote)	708 €		708 €
ASS Rugby	35 074 €		35 074 €
ASS Tennis	1 800 €		1 800 €
Les Ecureuils Soustonnais	3 402 €		3 402 €
Sporting (Judo Club)	1 181 €		1 181 €
Handisport (Foyer Lestang)	836 €		836 €
Club d'Aviron (Aurélié Soubeste ne prenant pas part au vote)	2 730 €		2 730 €
ASS Badminton	708 €		708 €
B.R.O.S	708 €		708 €
ASS Running	708 €		708 €
CULTURE			
Lous Cadetouns	1 543 €		1 543 €
Harmonie municipale	12 042 €		12 042 €
Chorale Chœur d'Albret	561 €		561 €
Art et Création	111 €		111 €
Cercle Taurin (Patrick Bedat ne prenant pas part au vote)	439 €		439 €
Association Art Lyrique en Aquitaine		12 730 €	12 730 €
Association Lo Gascon a Soston (Aurélié Soubeste ne prenant pas part au vote)	619 €		619 €
Compagnie des Sciences	731 €		731 €
Soustons Passion		300 €	300 €
Croche et soupirs		200 €	200 €
Festival gascon Lo Gran Truc		500 €	500 €
ANCIENS COMBATTANTS			
FNACA (section locale)	226 €		226 €
UNACITA (section locale)	226 €		226 €
Association nationale des Anciens Combattants (ANACR)	130 €		130 €
Médailleurs Militaires	130 €		130 €
Comité du mémorial Landais		300 €	300 €

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
SECTEUR SOCIAL			
Retraités (Club des) <i>(Olivier Peanne ne prenant pas part au vote)</i>	761 €		761 €
Secouristes	1 462 €		1 462 €
Conjoints Survivants	248 €		248 €
Secours populaire Soustons	708 €		708 €
Secours catholique	708 €		708 €
Voisinage	1 169 €		1 169 €
Handiville <i>(Pascal Schwindowsky ne prenant pas part au vote)</i>	609 €		609 €
Donneurs de sang (amicale)	666 €		666 €
ADAVEM	1 800 €		1 800 €
Les Jardins Familiaux de Soustons	854 €		854 €
Les Jardins Partagés	854 €		854 €
SECTEUR SCOLAIRE & ENFANCE			
Coopérative scolaire Isle Verte	3 054 €		3 054 €
Coopérative scolaire école maternelle	2 186 €		2 186 €
Coopérative Collège François MITTERRAND (foyer)	871 €		871 €
Ass. Sportive Scolaire CES Collège François MITTERRAND	609 €		609 €
FETES ET TOURISME			
* Comité des Fêtes <i>(Corinne Mancicidor, Elisabeth Da Silva, Serge Viarouge ne prenant pas part au vote)</i>	2 922 €		2 922 €
* Comité des fêtes de Costemale	1 058 €		1 058 €
* Comité des fêtes de Hardy	1 058 €		1 058 €
ASSOCIATIONS DIVERSES			
Amicale du Personnel Communal et Du CCAS	17 692 €		17 692 €
Société de Chasse	3 467 €		3 467 €
Société de Pêche	3 467 €		3 467 €
ADRASEC	371 €		371 €
TOTAL	133 914 €	14 030 €	147 944 €

Subventions versées sous réserve de la présentation des documents demandés

*Subvention liée à l'organisation des fêtes de quartier

Madame le Maire : « Je tenais à souligner que sur l'ensemble du mandat, nous avons fait le choix de revaloriser les subventions à hauteur de l'inflation chaque année, nous avons souhaité continuer à accompagner durablement les associations qui constituent l'ADN de notre ville. »

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Rappelons aussi que pendant la période COVID, beaucoup d'activités s'étaient arrêtées, nous avons maintenu les subventions. »

Monsieur Sébastien TEULE : « J'ai toujours trouvé très insuffisant les subventions pour les coopératives scolaires ; 2 086 € pour l'école maternelle c'est un peu court pour mener à bien les projets pédagogiques. J'ai regardé sur les communes voisines, Tyrosse, Seignosse sont largement au-dessus. Peut-être serait-il temps de revaloriser pour nos enfants à l'école et qu'ils puissent bénéficier d'activité. »

Madame le Maire : « Nous sommes en capacité lorsqu'il y a un projet en particulier de donner des subventions supplémentaires comme par exemple le projet Danse à l'école. Et puis nous avons la chance d'avoir structuré un centre de loisirs en péri-scolaire où nous avons une offre culturelle et sportive extra-scolaire très variée et intéressante. Il faut raisonner de manière globale, ici il n'y a pas l'ensemble de l'accompagnement que nous faisons. Nous sommes très attachés à l'accompagnement des projets portés par les enseignants. »

Monsieur Philippe SAINT MARTIN : « Vous maintenez la subvention en fonction des résultats sportifs en fin d'année ? »

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Oui »

Madame Isabelle MAINPIN : « Toutes les propositions culturelles ou autres faites aux écoles ne sont pas comprises dans cette subvention. »

Monsieur Sébastien TEULE : « Non mais là il s'agit d'une association, leur permettant d'avoir des financements pour des projets à leur initiative, de voir plus loin. »

Madame le Maire : « L'école a des projets éducatifs et d'enseignement, et nous accompagnons les projets des enseignants. A noter aussi que dans ce montant il n'y a pas les fournitures non plus. Donc attention lorsque nous comparons avec d'autres communes. »

Vote : Unanimité

25.04.15 – 023 Autorisations de programme – Crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

Un des principes de base des finances publiques est constitué par l'annualité budgétaire.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe.

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT et L 263-8 du code des juridictions financières :

- Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, dans le cadre des autorisations de programme.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt).

La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives.

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les montants des crédits de paiement pour l'année 2025 en fonction de l'état d'avancement de chacun des projets,

Le Conseil Municipal décide :

- De clôturer les Autorisations de Programme suivantes :
 - Budget Principal - AP20-01 Rénovation Ecole Gensous
 - Budget Principal - AP23-02 : Aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
 - Budget Maison de Santé - AP 21-01 Maison de Santé
- D'ajuster les Autorisations de programme et crédits de paiements en cours de la manière suivante :

BUDGET COMMUNE

N°AP	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
AP 23.01	Rénovation énergétique et modernisation du pôle social	1 987 079 €	184 179 €	1 802 900 €	SO
AP 24-01	Rémy Goalard / CPO Requalification	3 064 470 €	629 065 €	2 435 405 €	SO

- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme et les crédits de paiement afférents définis comme suit :

N°AP	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
AP 25.01	Requalification de la place des arènes Phase 1	3 672 000 €	3 055 000 €	617 000 €
	Requalification de la place des arènes Phase 2	2 328 000 €	0 €	2 328 000 €

Détails du financement :

- MACS PPI Voirie : 470 000 €
- DETR (phase 1 et 2) : 1 500 000 €
- Région Nouvelle Aquitaine : 90 000 €
- Département des Landes : 300 000 €
- Pays ALO Feder : 150 000 €
- Autofinancement / Emprunt
- FCTVA

Vote : 23 voix « pour » et 5 abstentions (Olivier PEANNE, Philippe ST MARTIN, Florian DEYGAS, Aurélie SOUBESTE et Elodie MONTERO), décide :

25.04.05 – 024 Budgets primitifs 2025 (Budgets principal et annexes)

Madame le Maire : « Chers collègues, nous allons voter le budget de notre commune pour l'année 2025, comme j'ai pu l'exprimer lors du débat d'orientation budgétaire, il a été construit dans un contexte économique et géopolitique très instable et il s'agit du dernier budget du mandat 2020-2026 que les soustonnais nous ont confié. C'est surtout un budget qui s'inscrit pleinement dans la lignée de ce que nous avons toujours voulu privilégier pour les soustonnais, à savoir :

- un budget qui puisse continuer à les soutenir et à les protéger, je pense particulièrement aux actions du CCAS, de France Service que nous avons mis en œuvre, aux moyens alloués à la police municipale.

- un budget qui soit au service de la population dans leur vie quotidienne, je pense tout naturellement au budget alloué à la crèche, aux écoles, au transport scolaire, au centre de loisirs qui a vu sur le temps extra-scolaire le nombre d'enfants accueillis passer de 418 en 2019 à 842 aujourd'hui.

- un budget qui permette à chacun de s'épanouir aussi bien sur le plan sportif que sur le plan culturel, un budget, on vient de le voir, qui continue à soutenir le tissu associatif.

- enfin, un budget qui nous permette tant en fonctionnement qu'en investissement de pérenniser la beauté de notre cadre de vie. Je parle de moyens alloués aux services techniques, aux espaces verts pour l'entretien de notre patrimoine bâti et naturel, je veux aussi parler de notre capacité d'année en année à investir pour notre ville.

Le budget 2025 en termes d'investissement, va nous permettre d'inscrire 7 millions d'euro d'investissement nouveau. Cette ambition est rendue possible car nous avons su durant tout le mandat à la fois être les garants d'un service public de proximité fort, et d'une gestion financière prudente et avisée caractérisée par une vigilance constante sur les coûts de fonctionnement, par la multiplication des partenariats pour le subventionnement des opérations et des services, et par le désendettement progressif dans une période de hausse du coût du crédit. C'est ce qui nous permet encore aujourd'hui de disposer de marges de manœuvre pour continuer à bâtir un projet d'investissement ambitieux pour les soustonnais sans obérer l'avenir.

Sur la nature des investissements 2025, deux grands chantiers vont s'achever cette année, nous en avons parlé, la modernisation du stade Rémy Goalard qui suit son cours et la rénovation du pôle social avec un large volet consacré à sa rénovation thermique et énergétique.

Enfin, cela fait plusieurs fois que j'ai l'occasion de vous le présenter en conseil municipal, l'investissement majeur 2025 sera consacré à la requalification de la place des Arènes qui je le rappelle comprend trois sous projets ; le premier c'est l'aménagement paysager de 160 places de parking devant la salle Roger Hanin, le deuxième concerne l'aménagement des dessous des gradins et le troisième la création de la halle.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire en propos introductifs de ce budget. »

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

Les documents ci-annexés retracent les prévisions budgétaires 2025, en dépenses et recettes.

Note de présentation synthétique

CONTEXTE

A- Enjeux politiques

L'élaboration du budget, pour le dernier exercice complet de la mandature, se fait dans un contexte géopolitique et économique difficile.

Plusieurs éléments laissent à craindre que l'activité économique entre dans une période de ralentissement. Certaines analyses évoquent la possibilité d'entrée en récession. Les tensions internationales entraînent une contraction de la demande, du fait d'une diminution du pouvoir d'achat ou d'un arbitrage en faveur d'une épargne de précaution souvent citées. De plus, certains secteurs économiques éprouvent des difficultés à s'adapter avec des répercussions sur l'emploi attendues.

B- Contexte économique

L'environnement économique est en large partie tributaire des développements géopolitiques et sanitaires, mais aussi des réactions de politiques économiques face à ce contexte.

Dans un contexte marqué par des incertitudes persistantes, l'élaboration des orientations budgétaires 2025 s'inscrit dans un environnement économique complexe.

Situation mondiale

L'économie mondiale reste confrontée à des défis majeurs, notamment une croissance atone dans de nombreuses régions, exacerbée par les tensions géopolitiques et les répercussions de la crise climatique. L'inflation, bien qu'en ralentissement dans certaines zones, demeure une préoccupation centrale, alimentée par des perturbations des chaînes d'approvisionnement et une forte volatilité des prix de l'énergie. Les banques centrales, tout en ajustant leurs politiques monétaires, tentent de trouver un équilibre entre le soutien à la croissance et la lutte contre la hausse des prix.

Les évolutions géopolitiques que nous connaissons actuellement amènent une grande source d'incertitude sur l'économie mondiale tout comme les dernières prises de position commerciales des Etats Unis qui viennent perturber l'ordre commercial établi et ainsi renforcer le sentiment d'inquiétude des acteurs économiques.

Situation Européenne

Au sein de la zone euro, la reprise économique est inégale, avec des disparités marquées entre les États membres. L'euro, soumis à des variations de change, reflète une certaine résilience face aux turbulences globales. Cependant, les débats autour des politiques budgétaires et du Pacte de stabilité et de croissance rappellent la nécessité d'une coordination renforcée pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux. L'Union européenne mise sur des investissements stratégiques dans la transition écologique et numérique pour relancer durablement son économie.

En octobre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a abaissé son taux directeur à 3,25 % (contre 3,75 % précédemment), marquant ainsi sa troisième réduction en quatre réunions.

Cette décision vise à stimuler l'économie européenne, confrontée à des performances décevantes, notamment une récession probable en Allemagne et une stagnation de la consommation et de l'investissement.

Par ailleurs, l'inflation dans la zone euro a diminué à 1,7 % en septembre, en partie grâce à la baisse des prix de l'énergie. Cependant, la BCE reste vigilante quant à la durabilité de cette tendance, compte tenu de la volatilité des marchés énergétiques.

Situation nationale

En France, l'activité économique affiche des signes de ralentissement, notamment sous l'effet d'une consommation des ménages en berne face à la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

La croissance du PIB en 2024 est estimée à 0,9 %, légèrement au-dessus des prévisions initiales, portée par une reprise modeste des investissements privés et un léger regain des exportations, malgré une consommation intérieure encore contrainte par la faiblesse du pouvoir d'achat. Les mesures gouvernementales ciblées pour soutenir la transition énergétique et l'industrialisation verte ont également contribué à maintenir une certaine dynamique économique.

La croissance prévue pour 2025 est de l'ordre de 1,2 % grâce, entre autres, à un ralentissement des hausses de taux d'intérêts de la banque centrale européenne.

Sur le plan politique, la fin de l'année a été bouleversée par des événements aboutissant à la démission du gouvernement Barnier et le rejet du PLF 2025.

Le PLF a finalement été adopté en ce début d'année permettant le fonctionnement de l'Etat et des collectivités.

C- Loi de finances pour 2025

La loi de finances pour 2025 est la troisième loi de finances de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Elle a été adoptée le 14 février dernier après une procédure très mouvementée.

Les principales conséquences pour les collectivités sont :

- **Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes** fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités.

Pour le bloc communal, les mairies concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.) Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO. Soustons ne sera pas concerné cette année mais au vu de la situation des comptes publics, une extension de ce dispositif pourrait être envisagée.

- **Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales**

Comme prévu dans la version initiale du projet de loi de finances, les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), cela concerne donc essentiellement les intercommunalités. Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Md€, dont environ 330 M€ pour les intercommunalités.

De plus, elle limite l'intéressement des intercommunalités à l'accueil et au développement des entreprises de leur territoire en privant le fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET) de ressources nouvelles pour 2025.

- **Dotations d'Investissement : DETR, Fonds vert, DSIL**

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Ce freinage brutal envoie un message de prudence aux acteurs locaux, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

- **DGF : comment financer l'accroissement de la péréquation ?**

L'abondement de 150 M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités.

➤ **Baisse de la DCRTP et de la dotation de garantie des FDPTP**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), dont une petite partie est reversée à la commune (3 500 €), ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle, constituent les variables d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, elles sont en baisse de 429 M€ pour la DCRTP et de 58 M€ pour la dotation de garantie des FDPTP.

La DCRTP des communes recule de 52 M€ (-21,6 %) et celle des intercommunalités, qui concerne 471 d'entre elles, de 150 M€ (-16,8 %). La baisse de la DCRTP est répartie entre les collectivités concernées, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Par conséquent, les évolutions individuelles différeront des évolutions globales : elles pourront être moins fortes ou plus fortes, voire se traduire par une disparition complète dans certains cas. Le niveau des recettes de fonctionnement dépendant du degré d'intégration intercommunal, et non de la richesse relative, on pourra regretter de nouveau l'utilisation de ce critère de répartition de la baisse de la DCRTP. La commune de Soustons ne devrait pas être directement impactée par cette mesure.

➤ **Augmentation des cotisations à la CNRACL**

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1er janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 Md€ dès 2025 et de 5 Md€ à l'horizon 2028. Elles ne répondent pas aux attentes des employeurs territoriaux, qui souhaitent que soient engagées des négociations pour une remise à plat du financement de la CNRACL, avant toute modification du taux de contribution.

Ces augmentations impactent le budget de la commune à hauteur de 120K€ pour 2025.

Au total, ces différentes mesures représentent une contribution globale très forte demandée aux collectivités territoriales, estimée à minima à 5,5 Md€ pour 2025, dont 2,0 Md€ pour les communes et 1,3 Md€ pour les intercommunalités.

BUDGET PRIMITIF 2025

Conformément aux orientations budgétaires présentées, le budget primitif de la commune et ses budgets annexes doivent traduire et concrétiser les engagements de la municipalité tout en conservant des marges de manœuvre pour ne pas obérer l'avenir.

La commune a toujours fait les choix lui permettant d'agir parallèlement et de manière coordonnée, à la fois sur des services publics à la population adaptés et de qualité et un programme d'investissement ambitieux pour entretenir, moderniser et adapter la ville aux évolutions de la société et du territoire.

Ces 2 axes constituent les 2 piliers de l'action municipale au quotidien pour assurer à la population une qualité de vie préservée.

C'est dans cet esprit que le budget 2025 a été construit, en accompagnant le développement des services en progression (ALSH, Crèche, ...), en confortant et renforçant les services de proximité qui donne satisfaction et œuvre au vivre ensemble et la qualité de vie (Culture, sport, propreté, espaces verts, sécurité), tout en prévoyant les travaux d'aménagement indispensables de notre centre-ville et de modernisation de nos infrastructures.

L'ensemble de ces politiques intègre les questions de transition énergétique aussi bien grâce au développement des modes doux de déplacements mais aussi en imposant des programmes techniques ambitieux sur toutes les opérations de travaux (photovoltaïques, traitement des eaux, toiture végétalisée, LED, création d'îlot de fraîcheur, ...).

La gestion financière prudente et avisée durant tout le mandat, caractérisée par une vigilance constante sur les coûts de fonctionnement, par la multiplication des partenariats pour le subventionnement des opérations ou des services et par le désendettement progressif dans une période de hausse du coût du crédit, permet aujourd'hui de disposer des marges de manœuvre pour concrétiser des projets importants et essentiels pour notre commune.

Le présent budget se projette aussi sur l'avenir en prévoyant aussi les études pour les chantiers à venir car Soustons comme son territoire continue d'avancer et d'évoluer et qu'il est du devoir de la commune de participer à ce mouvement et d'en être le moteur pour en garder la maîtrise.

Cette année comme les années précédentes les 4 axes de la construction budgétaire seront donc :

- La maîtrise des coûts de fonctionnement tout en garantissant la qualité du service à l'utilisateur
- La maîtrise des taux d'imposition
- La maîtrise de l'endettement et la recherche de financement partenarial
- La garantie d'un niveau d'investissement ambitieux au service des transitions et de la qualité du vivre ensemble à Soustons.

BUDGET COMMUNE

Le budget proposé pour l'exercice 2025, s'équilibre à :

- **Fonctionnement :** 14 029 461,52 €
- **Investissement :** 13 313 177,27 €

En 2025, à la demande de la Préfecture, le budget annexe Maison de Santé est intégré au budget principal.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses **réelles** de fonctionnement prévues au présent Budget Primitif (BP) sont en hausse de 1,26 % par rapport au BP 2024.

	BP + DM 2024	BP 2025	Evolution BP/BP
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 805 645 €	2 821 881 €	0,58 %
CHARGES DE PERSONNEL	6 235 883 €	6 469 000 €	3,74 %
ATTENUATION DE PRODUITS	170 000 €	12 000 €	-92,94 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 353 583 €	1 386 745 €	2,45 %
CHARGES FINANCIERES	125 000 €	136 713 €	9,37 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000 €	1 000 €	-66,67 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 693 111 €	10 827 339 €	1,26 %
DOTATION PROVISION	2 000 €	1 000 €	-50,00 %
OPERATIONS D'AMORTISSEMENT	493 000 €	451 000 €	-8,52 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 188 111 €	11 279 339 €	0,82 %

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 821 881 € (soit **en hausse de 0,58 %** par rapport au budget précédent). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretiens de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretiens des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires ...

Ce poste reste contenu suite à la baisse annoncée de l'énergie et du fait qu'en 2024 un certain nombre d'événements exceptionnels ont été organisés (Commémoration de l'évacuation des Alsaciens, remise en forme de la plage et reprise platelage d'accès, nettoyage zone UCPA, ...).

Les charges de personnel s'établissent à 6 235 880 € **en augmentation de 3,74 %** par rapport au budget 2024.

Cette hausse est la conséquence de :

- Le Glissement Vieillesse – Technicité : 0,36%
- Le recensement de la population : 1,10%,
- L'augmentation des cotisations CNRACL (3 %) et URSAFF (1%) : 1,86 %
- La création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à 80 % pour la maison des 1 000 premiers jours dont le salaire est compensé par la CAF pendant 3 ans : 0,6%

Le chapitre 014 retraçait la part de la taxe de séjour que nous collections pour d'autres collectivités et que nous leur reversons.

Ce chapitre est en forte diminution car le versement des parts Régionale et Départementale de la taxe de séjour se fait directement par la Trésorerie sans transiter dans nos comptes.

Ce chapitre ne concerne plus que le reversement à l'Etat de dégrèvement sur la taxe des logements vacants.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 1 386 745 € soit une hausse de 2,45%.

Dans ce compte nous trouvons les indemnités des élus, les participations aux divers organismes, dont SDIS, SYDEC, EMMA, SIPA, ainsi que les subventions au CCAS et aux diverses associations.

Ces différentes participations connaissent une augmentation limitée qui impacte notre budget directement.

Les actions du CCAS continuent à être soutenues par le budget communal à hauteur de 242 000 €, que ce soit par le portage de repas, la téléalarme, la maison des citoyens, l'épicerie solidaire, la Maison France Services, les actions en faveurs des aînés et les interventions en matière de logement, le CCAS reste un acteur central de la solidarité et de l'action sociale du territoire.

La commune reste fortement engagée auprès de son tissu associatif dont la vitalité demeure un atout de notre commune. Cet accompagnement se traduit par la mise à disposition de locaux et d'équipements, par des aides matérielles tout au long de l'année et pour les événementiels mais aussi en augmentant les subventions versées.

Les charges financières sont prévues à 136 713 € en hausse de 9,37 %, qui est la conséquence de l'intégration du budget annexe Maison de Santé, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2024.

Les conséquences des emprunts prévus au budget impacteront le budget à compter de 2026.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 451 000 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement avant virement à la section d'Investissement pour l'année 2024 s'établit donc à 11 279 339€ soit moins de 1% de hausse par rapport à 2024 malgré l'intégration du budget annexe Maison de Santé.

RECETTES

Les recettes **réelles** prévues au BP sont en hausse de 10% % par rapport à 2024.

	BP + DM 2024	BP 2025	Evolution BP/BP
ATTENUATION DE CHARGES	70 000 €	30 000 €	-57,14 %
PRODUITS DES SERVICES	648 750 €	720 200 €	11,01 %
IMPOTS ET TAXES	1 100 124 €	1 100 124 €	0,00 %
FISCALITES LOCALES	7 508 145 €	7 515 000 €	0,09 %
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 951 520 €	1 985 273 €	1,73 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	850 050 €	1 992 600 €	134,41 %
PRODUITS FINANCIERS	100 €	150 €	50,00 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000 €	5 000 €	0,00 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 133 689 €	13 348 347 €	10,01 %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	837 632 €	477 255 €	-43,02 %
TRAVAUX EN REGIE	200 304 €	203 859 €	1,77 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 171 626 €	14 029 462 €	6,51 %

Les atténuations de charges pour 30 000 € comprennent le remboursement des rémunérations du personnel notamment dans le cas de certains arrêts de travail. Leur diminution est due au versement en 2024 d'une subvention de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la conception de l'Atlas de la Biodiversité Communal. Les prévisions se basent uniquement sur les dossiers de remboursement actuellement ouverts

Les produits des services augmentent de 11%, ce qui correspond à des évolutions de recettes constatées en 2024 suite à la hausse de la fréquentation de nos services (Crèches, ALSH, ...) et du succès de nos événements sportifs (10km, Soustonnaise, ...).

Le poste « **Impôts et taxes** » est stable puisqu'il est constitué essentiellement de l'attribution de compensation de MACS qui n'est pas amené à évoluer sensiblement en 2025.

Le chapitre « **Fiscalités locales** » reprend les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les droits de mutation, la taxe sur l'électricité, les droits de place et la taxe de séjour.

Les montants relatifs à la perception des taxes foncières et d'habitation évoluent par l'application de la révision des bases prévue par la loi soit 1,7%.

Les taux d'imposition pour 2025 sont donc :

- Foncier Bâti (FB) : 34,80 %
- Foncier Non Bâti (FNB) : 67,30 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 16,50 %

Pour les droits de mutation, malgré une reprise en 2024, il convient d'être prudent une très légère hausse par rapport au BP 2024.

Le montant de la taxe sur la consommation électrique reste stable.

Le montant de la taxe de séjour connaît une baisse importante par rapport à l'inscription budgétaire de 2024 car cette dernière prévoyait les parts régionales et départementales qui ne sont plus intégrées au budget communal en 2025.

L'ensemble de ces éléments abouti à la stabilité constatée sur ce chapitre.

Les « **dotations et participations** » sont prévues en augmentation de 1,57 %. La DGF et les compensations de l'Etat sur les exonérations de taxes restent stables. Le montant des participations de la CAF à la crèche et à l'ALSH est adapté lui aussi aux évolutions de fréquentations.

Les « **autres produits de gestion courante** » sont revus à la hausse en 2025 du fait de l'augmentation des excédents des budgets annexes (Camping ; CSIV et Forêt) et de l'intégration des loyers de la Maison de Santé.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2025 s'établit donc à 14 029 461,52 €.

BALANCE

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 279 339 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 029 462 €
SOLDE FONCTIONNEMENT POUR VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 750 122 €

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses de la section investissement 2025 s'élèvent à 13 313 177,27 € dont 2 330 298 € de restes à réaliser 2024.

	BP + DM 2024	BP 2025	25/24
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	130 765 €	SO
16 – Emprunts et dettes	581 610 €	648 928 €	11,57%
204 – Subventions d'équipements versées	- €	22 506 €	SO
27 - Autres immobilisations financières	- €	90 000 €	SO
Opérations d'équipement	4 200 000 €	7 515 655 €	78,94%
Restes à réaliser	2 197 709 €	2 330 298 €	6,03%
TOTAL Dépenses réelles d'Investissement	6 979 319 €	10 738 152 €	53,86 %
040 – Opérations d'ordre	200 304 €	203 859 €	0,00%
041 – Opérations patrimoniales	100 000 €	226 125 €	126,13%
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	971 300 €	2 145 041 €	SO
TOTAL Dépenses d'Investissement	8 250 923 €	13 313 177 €	61,35 %

Le chapitre 10 « **Dotations, fonds divers et réserves** » en dépenses regroupe :

- Le versement de la part de taxe d'aménagement due à MACS au titre des opérations de la ZAE de Cramat (compétence communautaire) conformément aux calculs prévus lors du transfert de compétences.
- La régularisation comptable des travaux effectués par la commune par délégation de maîtrise d'ouvrage de MACS (Rond-Point Quina) afin de les intégrer à l'actif de MACS. On retrouvera les sommes correspondantes TTC en recettes au chapitre 45.

Le remboursement du capital de la dette est en hausse du fait de l'intégration des emprunts de la maison de Santé. Les emprunts prévus en 2025 impacteront le budget en 2026.

La somme inscrite au chapitre « **Subventions d'équipements versés** » correspond à la subvention d'investissement votée au profit du SDIS le 20 mars 2025.

Le programme des opérations d'investissement prévoit 7,5 M€ d'inscriptions nouvelles avec 3 opérations importantes :

- La modernisation du Stade Rémy Goalard.
- La rénovation énergétique du Pôle Social.
- La requalification de la place des arènes.

Ces opérations font l'objet d'Autorisation de Programme et de crédits de paiement détaillés dans la délibération précédente.

Les postes de dépenses d'équipement sont décrits dans la liste jointe.

RECETTES

Les recettes de la section investissement 2025 s'élèvent à 13 313 177 dont 2 750 122 € de restes à réaliser 2024.

	BP + DM 2024	BP 2025	25/24
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 318 660 €	3 690 419 €	59,16%
13 – Subventions d'équipements	1 080 065 €	1 398 251 €	29,46%
16 – Emprunts et dettes assimilés	500 000 €	2 600 000 €	420,00%
45- Opération pour le compte d'autrui	- €	151 125 €	SO
Restes à réaliser	1 775 684 €	2 046 134 €	15,23%
TOTAL Recettes réelles d'Investissement	5 674 409 €	9 885 930 €	74,22 %
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 983 514 €	2 750 122 €	38,65%
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	SO
041 – Opérations patrimoniales	100 000 €	226 125 €	126,13%
040 – Opérations d'ordres	493 000 €	451 000 €	-8,52%
TOTAL Recettes d'Investissement	8 250 923 €	13 313 177 €	61,35 %

Le chapitre « **dotations et fonds divers** » qui regroupe la taxe d'aménagement le FCTVA et les écritures d'équilibre de la section d'investissement de 2024 est en forte hausse du fait de ces dernières mais aussi du FCTVA qui augmente de manière importante suite au programme d'investissement ambitieux porté ces dernières années.

Pour les « **subventions d'équipements** », seules sont inscrites les subventions déjà notifiées ou dont l'obtention est certaine (FIL – MACS, Département, continuité écologique). Les dossiers en cours d'instruction ne sont pas comptabilisés.

Les subventions nouvelles prévues pour 2025 sont la mobilisation du solde du Fonds d'Investissement Local (FIL) de MACS sur Rémy Goalard, le solde du FIL Vert et la participation aux travaux de MACS sur la rénovation du pôle social, le fonds de concours MACS prévu au PPI voirie de MACS pour la place des arènes, la DETR du Pôle social, la participation du Conseil Départemental au projet de la place des arènes et la subvention de l'Agence de l'eau pour les chantiers de continuité écologique.

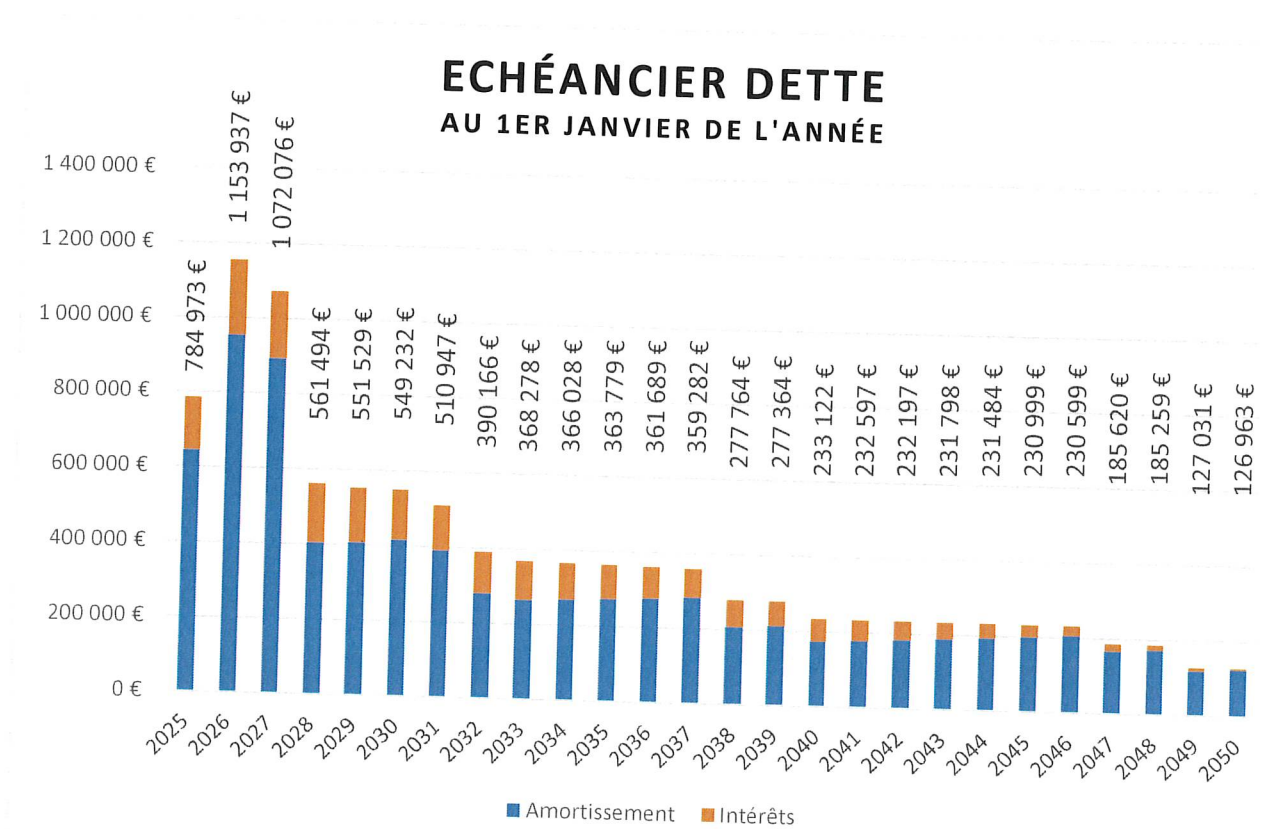
Au titre de l'année 2025 un « **emprunt** » de 2 600 000 € sera nécessaire pour financer les projets structurants mis en œuvre. Il sera procédé en 2 temps :

- A long terme (20 -25 ans) à hauteur de 2 M€ pour les travaux d'aménagement.
- A court terme (2 ans) à hauteur de 600K€ qui seront réalisés uniquement dans l'hypothèse où les dossiers de subvention n'aboutiraient pas ou à défaut de recettes exceptionnelles supplémentaires.

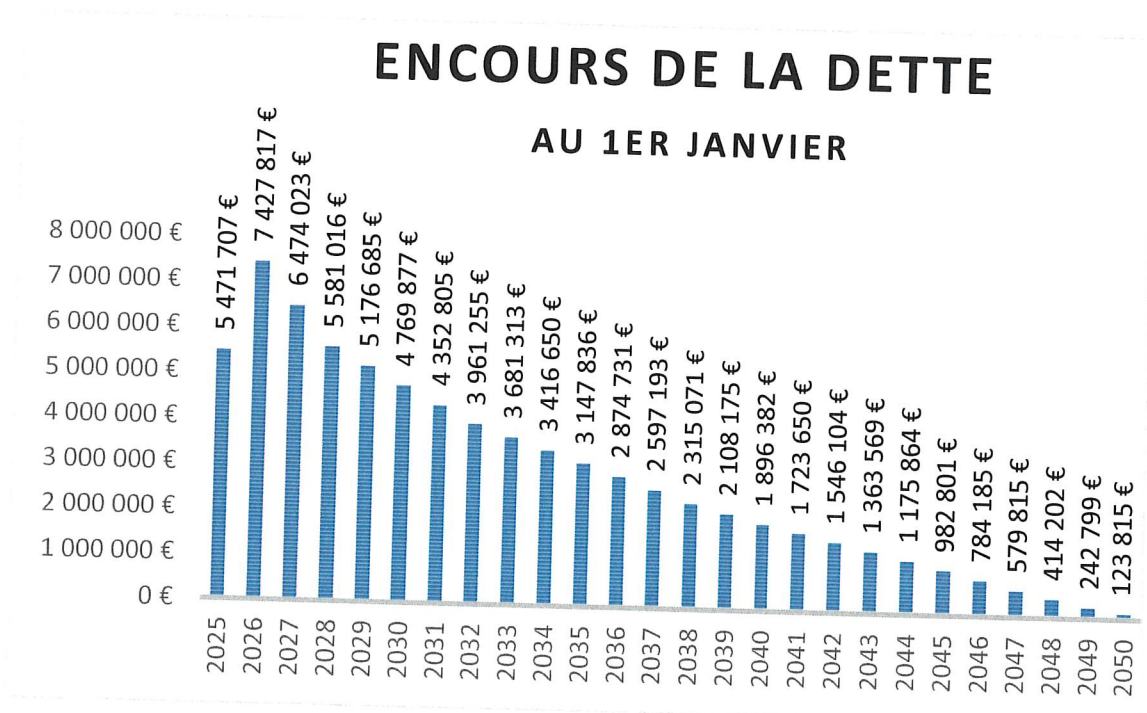
Le chapitre « **Opération pour le compte d'autrui** » correspond à la régularisation des travaux réalisés pour le compte de MACS déjà vu en dépenses.

ENDETTEMENT

Au vu de la Trésorerie de la commune l'emprunt pourra être réalisé en fin d'exercice et ne viendra pas impacter directement les comptes en 2025.

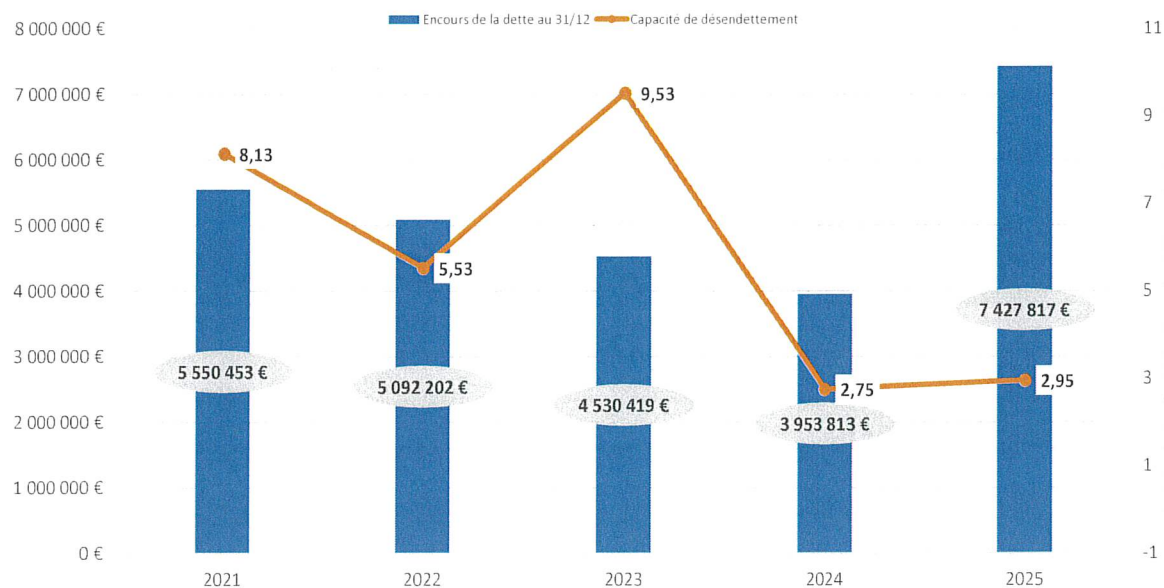


ENCOURS DE LA DETTE AU 01/01/2024



CAPACITES DE DESENDETTEMENT

ENCOURS EMPRUNTS AU 31/12 ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT



Norme : Jusqu' à 8 ans : situation saine

Entre 8 et 11 ans : situation bonne

Entre 11 et 15 ans : situation mauvaise

Supérieure à 15 ans : situation très mauvaise

BUDGETS ANNEXES

BUDGET CENTRE SPORTIF DE L'ISLE VERTE

FONCTIONNEMENT	BP 2024 + DM	BP 2025
DEPENSES	201 118 €	460 078 €
RECETTES	227 877 €	460 078 €
SOLDE FONCTIONNEMENT	26 759 €	0 €
INVESTISSEMENT	BP 2024 + DM	BP 2025
DEPENSES	207 423 €	245 988 €
RECETTES	207 423 €	245 988 €
SOLDE INVESTISSEMENT	0 €	0 €

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse du fait du virement au budget principal pour un montant de 270K€.

Les recettes de fonctionnement sont en forte hausse. C'est la conséquence de la bonne saison réalisée par la SOGITCS et de la part variable qui en découle.

Les dépenses d'investissement regroupent le remboursement du capital de la dette et les opérations de travaux ou d'équipement. Pour 2025 il est prévu de finaliser l'aménagement des lignes d'aviron sur le plan d'eau et de renouveler du matériel.

Les recettes d'investissement sont constituées par les amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

BUDGET CAMPING

FONCTIONNEMENT	BP 2024 + DM	BP 2025
DEPENSES	617 469 €	1 060 941 €
RECETTES	1 308 030 €	1 334 483 €
SOLDE FONCTIONNEMENT	690 561 €	273 542 €
INVESTISSEMENT	BP 2024 + DM	BP 2025
DEPENSES	211 012 €	214 274 €
RECETTES	211 012 €	214 274 €
SOLDE INVESTISSEMENT	0 €	0 €

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse essentiellement du fait de l'augmentation du reversement au budget principal qui est fixé à 800K€.

Les recettes sont stables elles aussi, le montant de la redevance restant inchangé.

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital des emprunts qui diminuent du fait du désendettement de la commune sur ce budget.

Une enveloppe de 25 000 € est aussi prévue pour effectuer des travaux en cours d'année.

Les recettes d'investissement sont constituées par les amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

Le budget sera voté en suréquilibre de 273 542 €.

BUDGET FORET

FONCTIONNEMENT	BP 2024 + DM	BP 2025
DEPENSES	1 019 804 €	976 679 €
RECETTES	1 038 379 €	976 679 €
SOLDE FONCTIONNEMENT	18 574 €	0 €
INVESTISSEMENT	BP 2024 + DM	BP 2025
DEPENSES	456 092 €	476 820 €
RECETTES	456 092 €	476 820 €
SOLDE INVESTISSEMENT	0 €	0 €

Le budget de fonctionnement correspond en dépenses aux travaux d’entretien de la forêt et en recettes aux prévisions de vente de bois.

Les charges de fonctionnement évoluent du fait :

- Du remplacement d’un tracteur par une solution de leasing
- L’augmentation du reversement au budget principal qui est fixé à 638K€

Le montant global est en légère baisse du fait du montant du virement à la section d’Investissement qui avait été très important en 2024 pour financer l’achat des parcelles de forêt de la succession Dospital.

Les recettes de vente de bois sont en hausse du fait de l’intégration du montant des coupes de bois réalisés sur les parcelles de la succession Dospital.

En investissement une enveloppe pour la replantation est prévue ainsi qu’une somme permettant de moderniser l’équipement des services.

BUDGETS PRIMITIFS CONSOLIDES POUR 2025
FONCTIONNEMENT

	CONSOLIDES				
	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de Fonctionnement					
011 – Charges à caractère général	2 414 190 €	2 552 750 €	2 967 100 €	2 896 395 €	3 084 181 €
012 – Charges de Personnel	4 552 127 €	4 600 444 €	6 016 868 €	6 281 883 €	6 515 000 €
014 – Atténuations de charges	35 000 €	35 000 €	39 000 €	170 000 €	12 000 €
65 – Autres charges de gestion courantes	1 529 835 €	1 506 850 €	1 593 000 €	1 717 383 €	2 033 945 €
66 – Charges financières	245 297 €	219 059 €	200 715 €	212 569 €	169 107 €
67 – Charges exceptionnelles	3 100 €	203 000 €	303 000 €	353 000 €	1 071 000 €
68 - Dotation aux amortissement et prov	0 €	2 000 €	2 000 €		1 000 €
022 – Dépenses imprévues	147 000 €	140 000 €	70 000 €	0 €	0 €
023 – Virement à l'investissement	1 774 548 €	2 832 670 €	1 541 942 €	2 267 531 €	2 917 238 €
042 – Opérations d'ordre	817 853 €	1 077 956 €	854 647 €	722 848 €	723 689 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	11 518 949 €	13 169 728 €	13 588 271 €	14 623 610 €	16 527 159 €

	CONSOLIDES				
	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de Fonctionnement					
013 – Atténuations de charges	75 000 €	80 000 €	108 800 €	20 000 €	30 000 €
70 – Produits des services	804 600 €	1 263 500 €	1 008 840 €	1 003 250 €	1 466 000 €
73 – Impôts et Taxes	6 424 580 €	6 797 538 €	7 408 044 €	8 608 269 €	1 100 124 €
731 – Fiscalité locale	0 €	0 €	0 €	0 €	7 515 000 €
74 – Dotations et participations	1 471 690 €	1 436 390 €	1 802 260 €	1 916 520 €	1 985 273 €
75 – Autres produits de gestion courante	1 068 473 €	1 165 650 €	1 463 950 €	1 673 150 €	2 909 700 €
76 – Produits financiers	80 €	80 €	80 €	100 €	150 €
77 – Produits exceptionnels	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	28 000 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	2 127 514 €	3 370 912 €	2 757 431 €	2 318 810 €	1 549 879 €
042 – Opérations d'ordre	231 623 €	238 999 €	224 819 €	231 805 €	216 375 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	12 208 560 €	14 358 069 €	14 779 224 €	15 776 904 €	16 800 502 €

BUDGETS PRIMITIFS CONSOLIDES POUR 2025
INVESTISSEMENT

Dépenses d' Investissement	CONSOLIDES				
	2021	2022	2023	2024	2025
10 – Dotations, fonds divers et réserves					130 765 €
16 – Emprunts et dettes	933 400 €	877 323 €	839 299 €	883 910 €	884 783 €
204 – Subventions d'équipements versées	300 227 €	28 667 €	18 050 €	0 €	22 506 €
Opérations d'équipement	4 511 279 €	4 385 048 €	5 591 207 €	4 385 703 €	7 812 088 €
040 – Opérations d'ordre	231 623 €	224 779 €	212 319 €	231 805 €	216 375 €
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	20 485 €	25 574 €	1 016 817 €	2 627 319 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €	0 €	88 256 €	103 911 €	226 125 €
TOTAL Dépenses d'Investissement	5 976 529 €	5 536 302 €	6 774 705 €	6 622 145 €	11 919 961 €

Recettes d'Investissement	CONSOLIDES				
	2021	2022	2023	2024	2025
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 366 420 €	1 393 548 €	2 981 793 €	2 378 297 €	4 172 697 €
13 – Subventions d'équipements	1 373 615 €	757 372 €	1 754 946 €	1 080 065 €	1 413 251 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	1 000 000 €	0 €	1 600 000 €	500 000 €	2 600 000 €
45 - Comptabilité pour le compte d'autrui					151 125 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 774 548 €	2 832 670 €	1 541 942 €	2 267 531 €	2 917 238 €
024 – Produit de cessions d'immobilisations	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 065 047 €	2 175 141 €	1 124 050 €	479 743 €	0 €
040 – Opérations d'ordres	817 853 €	1 077 956 €	854 647 €	722 848 €	723 689 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €	0 €	88 256 €	1 153 549 €	1 163 207 €
TOTAL Recettes d'Investissement	7 399 483 €	8 238 687 €	9 857 378 €	8 582 033 €	13 141 206 €

NIVEAUX D'EPARGNE

BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES

	BUDGET PRINCIPAL					BUDGETS ANNEXES					CONSOLIDES				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion (recettes réelles de F -recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	856 493 €	1 078 934 €	620 626 €	1 563 478 €	2 653 371 €	456 698 €	969 100 €	555 300 €	592 050 €	707 600 €	1 313 191 €	2 048 034 €	1 175 926 €	2 155 528 €	3 360 971 €
Intérêt de la dette	174 187 €	157 697 €	145 000 €	125 000 €	136 713 €	71 110 €	61 362 €	55 715 €	87 569 €	32 394 €	245 297 €	219 059 €	200 715 €	212 569 €	169 107 €
Epargne brute	682 306 €	921 237 €	475 626 €	1 438 478 €	2 516 658 €	385 588 €	907 738 €	499 585 €	504 481 €	675 206 €	1 067 894 €	1 828 975 €	975 211 €	1 942 959 €	3 191 864 €
Capital de la dette	518 000 €	529 023 €	567 000 €	581 610 €	648 928 €	415 400 €	348 300 €	272 299 €	302 300 €	235 855 €	933 400 €	877 323 €	839 299 €	883 910 €	884 783 €
Epargne nette	164 306 €	392 214 €	-91 373,55 €	856 868 €	1 867 730 €	-	559 438 €	227 286 €	202 181 €	439 351 €	134 494 €	951 652 €	135 913 €	1 059 049 €	2 307 081 €
Encours de la dette au 31/12	5 550 453 €	5 092 202 €	4 530 419 €	3 953 813 €	7 427 817 €	2 022 877 €	2 175 014 €	1 827 151 €	2 704 001 €	950 313 €	7 573 330 €	7 267 216 €	6 357 570 €	6 657 813 €	8 378 130 €
Capacité de désendettement	8,13	5,53	9,53	2,75	2,95	5,25	2,40	3,66	5,36	1,41	7,09	3,97	6,52	3,43	2,62

Monsieur Philippe SAINT MARTIN : « Qu'y-a-t-il de prévu pour le développement de la crèche en 2025 ? »

Madame le Maire : « En nombre de places, nous sommes au maximum, nous n'avons pas la capacité d'augmenter dans la structure actuelle. Sur l'accueil des jeunes enfants, sur les modes de garde que nous avons, nous veillons à garder l'équilibre entre la crèche et les assistantes maternelles. Dans une étude qui a été menée sur le territoire de MACS sur l'accueil des jeunes enfants, notre commune est à 80 % de taux de couverture. Pour les 20 % restant, nous avons donné notre accord à KoKoon (micro crèche) pour une ouverture en 2026, et, nous étudions en partenariat avec la CAF une extension. Oui c'est une de nos préoccupations. »

Monsieur Philippe SAINT MARTIN : « Ma première question découlait de ma présence à la journée de la fête de la naissance, je discutais avec des parents dont les enfants sont nés en 2024 qui devront attendre deux ans avant d'avoir une place en crèche. »

Madame le Maire : « Oui en effet, j'ai été moi-même dans ce cas, lorsque nous avons de jeunes enfants, il y a aussi des assistantes maternelles. Nous essayons de faire les commissions d'entrée tôt afin que les parents se positionnent très vite auprès des assistantes maternelles. Nous avons toujours veillé à ce qu'il y est un équilibre, une offre publique et les assistantes maternelles. Cette année nous avons 6 familles pour lesquelles nous n'avons pas trouvé de solution sur 50. »

Monsieur Philippe SAINT MARTIN : « Vous parlez beaucoup de moderniser le centre-ville, vous ne parlez pas des quartiers ? »

Madame le Maire : « Sur les quartiers, nous intervenons en régie. Nous avons 200 000 € en régie qui sont en faveur des quartiers, c'est plus diffus dans le budget. Nous avons aussi intégré dans le PPI voirie par exemple la Rue de Pechique. »

Monsieur Philippe SAINT MARTIN : « Où prévoyez-vous de développer les modes de circulation doux ? »

Madame le Maire : « Nous nous intégrons dans une politique globale portée par la communauté de commune MACS qui vise dans une stratégie de mobilité à pouvoir développer des mobilités alternatives au « tout voiture ». Nous ne pouvons pas mettre des pistes cyclables dans notre centre-ville d'où l'intérêt de passer des voies à 30 km/h. Nous avons des retours positifs, il manque dans certaines rues des panneaux de signalisation, nous allons y remédier. Sur les vélorues et chaudiou les personnes se sentent plus à l'aise à vélo. Les mobilités douces c'est aussi faciliter l'accès aux commerces à pied. Dans le développement des mobilités, nous l'avons vu dans le schéma cyclable, il nous reste des points durs qui sont les traversées des départementales notamment le quartier Costemale et Hardy. Nous les travaillons avec MACS. »

Monsieur Sébastien TEULE : « Concernant la liaison Est, le projet est abandonné ? »

Madame le Maire : « Non ce n'est pas abandonné, suite aux ateliers, nous avons refait des comptages et étudions un nouveau tracé moins impactant pour les riverains. Il faut revoir avec le département. »

Monsieur Philippe SAINT MARTIN : « Je souhaite faire un communiqué avant le vote. »

Madame le Maire, force est de constater après la présentation de ce budget 2025 que nous ne sommes pas en phase, avec par exemple la requalification de la place des Arènes qui va coûter selon les derniers chiffres du mois d'octobre que vous nous aviez communiqué 2 750 000 € à notre commune. Ce projet n'est pas pour nous prioritaire. Il va se faire au détriment d'autres investissements qui auraient été bien plus utiles. Vous avez une fâcheuse tendance à vouloir mettre tous les œufs dans le même panier et comme c'est d'actualité je penserai à vous dimanche prochain. »

Madame le Maire : « Et vous souhaitez mettre ça dans le compte rendu ? Nous sommes un conseil municipal laïque, je voulais juste vous le souligner. »

Monsieur Philippe SAINT MARTIN : « il s'agit d'humour, il faut voir l'image. Soustons accueille de plus en plus d'habitants. La priorité est au service et au développement des infrastructures notamment pour nos enfants, nous venons d'en parler en rapport avec une ville qui comptera bientôt 10 000 habitants. C'est pourquoi notre groupe d'opposition votera contre ce budget 2025. Je vous remercie. »

Madame le Maire : « Je prends acte de votre déclaration. Nous n'avons pas été souvent en phase. Nous n'étions pas en phase pour la création de la médiathèque par exemple, vous n'étiez non plus pas en phase avec la création de la maison de santé en hyper centre, j'entends que vous n'êtes pas en phase sur la requalification des arènes qui va nous permettre d'avoir un aménagement paysager, de pouvoir améliorer les conditions du marché et la tenue des

événements. Vous me donnez l'occasion de dire que sur le mandat 2020-2026 on aura doublé le montant de l'investissement puisque nous allons finir à plus de 22 000 000 € investis pour les soustonnais alors que nous étions de 2014 à 2020 à 11 000 000 €.

Monsieur Olivier PEANNE : « Concernant la médiathèque, nous n'étions pas en phase au motif non pas sur le fait de ce que ça va apporter aux personnes mais sur le montant au final que ça aller entraîner. Je crois me souvenir que l'année dernière nous avons parlé du coût de fonctionnement de la médiathèque, je crois de l'ordre de 250 000 € et le bâtiment est neuf. Nous avons toujours opposé le fait que les frais de fonctionnement couvriraient minimum 10% de l'investissement. Pour la maison de santé, c'est l'emplacement. Nous avons toujours pensé qu'elle pouvait être mieux placée. Et que rénover un bâtiment coûte plus cher que de construire un neuf. »

Madame le Maire : « Nous avons un patrimoine bâti auquel les soustonnais sont très attachés. Je crois que la rénovation de notre patrimoine est importante. Le choix du centre-ville est venu d'une étude qui montrait que la dynamique des centres-villes est liée à la présence des médecins. »

Monsieur Philippe SAINT MARTIN : « Dans le bâtiment de la maison de santé, il faudrait revoir l'isolation phonique. »

Madame le Maire : « Je n'ai eu aucune remarque des professionnels de santé. »

Madame le Maire demande s'il y a d'autres observations. Aucune autre n'est formulée.

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les budgets primitifs suivants :

- Centre Sportif de l'Isle Verte
- Camping
- Forêt communale
- Commune

Vote : 22 voix « pour » et 5 voix « contre » (Olivier PEANNE, Philippe ST MARTIN, Florian DEYGAS, Aurélie SOUBESTE et Elodie MONTERO) et 1 abstention (Sébastien TEULE), décide :

Monsieur Florian DEYGAS : « Madame la Maire, chers collègues, je prends la parole ce soir pour un droit de réponse, suite au conseil municipal du 31 mars. Ce soir-là, j'ai posé des questions légitimes au sujet d'un agent qui n'est plus en poste sur notre commune suite à des faits graves. Vous n'avez pas répondu, préférant couper la parole, entretenir le brouhaha, rire pour certains et détourner le débat vers une autre sujet. Vous avez déclaré je vous cite : « les faits doivent être jugés par la justice, en tant qu'élue et maire je ne dois pas commenter. » Ce n'était pas de la retenue c'était un silence politique. Vous avez éludé les faits. Vous avez laissé le flou s'installer. Nous nous demandons pourquoi. Paradoxalement, ce que vous avez refusé de dire ici, vous l'avez reconnu ailleurs quelques jours plus tard, sur Facebook. Dans cette publication, vous avez écrit que « l'affaire avait fait l'objet d'une décision de justice et d'une mesure disciplinaire en interne. » J'y ai donc répondu, là aussi en rappelant que votre propre publication contredisait vos propos tenus en séance. Et que si l'affaire était close, comme vous l'écriviez alors, rien ne justifiait ce silence devant les élus. Je ne commenterai pas les détails de cette procédure ni les condamnations qui ont suivies. Par respect pour la personne concernée, et parce que j'ai pris l'engagement de ne pas l'exposer. Le 31 mars, vous n'avez pas dit la vérité à ce conseil. Vous avez caché ces faits, y compris à vos propres collègues. Et en refusant de répondre au moment opportun, c'est vous qui avez contribué à exposer publiquement la personne concernée. Plusieurs élus de votre propre majorité ont découvert cette affaire grâce à mon intervention. Et puis, au lieu de répondre sur le fond, vous m'avez attaqué. Vous m'avez accusé d'avoir « jeté en pâture une agente de notre commune ».

C'est faux. Je n'ai jamais cité de nom. Je n'ai attaqué personne. J'ai relayé un témoignage, accompagné de documents, pour interroger la gestion d'une affaire. Ce n'était pas une attaque. C'était une exigence de transparence. Vous affirmez avoir voulu protéger l'agent. Mais on ne protège pas en gardant le silence. En gardant le silence madame le Maire, on se protège soi-même.

Ce qui m'a sans doute le plus surpris, c'est que vous ayez choisi d'attaquer mes valeurs. Vous me connaissez. Vous savez le parcours qui est le mien, les engagements qui m'animent, les combats que je mène depuis des années ici, ou dans notre pays. Je n'ai jamais confondu responsabilité et dénigrement, ni exigence et agressivité.

Ce que j'ai fait ce soir-là, ce n'était pas une attaque. C'était le prolongement de ce que je suis. Un élu qui croit profondément que la transparence et le respect des institutions ne sont pas des options, mais des exigences. Si nous parlons de cela aujourd'hui, deux ans plus tard, c'est parce que cette affaire n'a jamais été évoquée ici. Et parce que c'est la victime elle-même qui nous a contacté récemment. Je maintiens mes propos, ce que nous devons apprendre ici nous l'avons découvert ailleurs, ce n'est pas acceptable, et pour notre groupe l'affaire est close. Je vous remercie ».

Madame le Maire : « Je dois vous rappeler que le pouvoir disciplinaire appartient au maire, à l'autorité investie du pouvoir de nomination. Il y a une jurisprudence qui dit que le maire prend seul les mesures disciplinaires éventuelles en cas de faute professionnelle. La sanction infligée à un agent de la commune relève de sa seule compétence. En conséquence, sont illégales les sanctions prises collégialement par le maire et un bureau municipal constitué du maire et de ses adjoints. Une délibération du conseil municipal ayant le caractère d'une mesure disciplinaire à l'égard d'un agent est illégale »

Monsieur Florian DEYGAS : « Ce n'est pas le sujet madame le Maire ! »

Madame le maire : « Je vous rappelle que les sanctions disciplinaires sont de ma seule compétence, je n'ai pas à en référer au conseil municipal. J'ai souhaité rester la seule compétente sur ce sujet pour protéger cette personne d'une vendetta. Quant au fait que vous faisiez acte de repentance aujourd'hui Monsieur DEYGAS, je vais vous dire ce sont mes collègues qui sont choqués sans connaître l'affaire, ils ont su de qui ont parlé. Donc c'est bien vous en nommant la fonction, le sexe de la personne etc qui sans nommer avait indiqué de qui il s'agissait. »

Monsieur Florian DEYGAS : « C'est vous sur la publication Facebook madame le Maire vous êtes de mauvaise foi. »

Madame le Maire : « Je comprends que vous soyez gêné de votre intervention lors du dernier conseil municipal. Je vais laisser la parole à mes collègues afin de vous dire comment ils ont ressenti votre intervention. »

Madame Corinne MANCICIDOR : « Monsieur DEYGAS, j'ai été très choquée. Nous sommes des élus de la République, nous avons signé une charte de déontologie. Je suis choquée que vous puissiez parler d'un agent, je ne me serai jamais permise ce genre de chose en tant qu'élue de la République. Nous n'avons pas à commenter sur le personnel de la commune quel qu'il soit et peu importe ce qu'il a commis à titre privé ou professionnel, il y a les chefs de service. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Chef de service qui a refusé sa réaffectation ! »

Madame le Maire : « Qu'est ce que vous dites là ? Arrêtons de dire n'importe quoi. »

Madame Delphine ALLEGRE : « Pour information, je n'étais pas présente lors du dernier conseil. En revanche, là je m'exprime plus en tant que personne et fonctionnaire d'état, je n'étais effectivement pas au courant de cette histoire, je suis choquée. La personne exerce une fonction, elle commet un acte dans le cadre de ses fonctions, ça engage un aspect qui est professionnel. A quel titre, nous élus, nous avons à nous exprimer sur la gestion d'une affaire qui concerne le domaine professionnel d'un agent de la fonction territoriale. Nous ne sommes pas là pour commenter les problématiques de gestion du personnel. Ces choses ont été gérées, en quoi cela nous concerne ? »

Monsieur Florian DEYGAS : « Pourquoi je suis intervenu. Quand vous avez relu le procès-verbal vous avez dû le voir, j'ai signalé que nous étions venus nous trouver. Vous m'obligez à en reparler ! Ce n'est pas du ragot, ce sont des faits. Je n'en savais rien. »

Madame le Maire : « Vous n'aviez pas à le savoir. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Je ne veux pas jeter en pâture cette personne. Madame le Maire vous nous auriez répondu en conseil, c'était terminé. »

Madame le Maire : « Mais relisez vos propos ! »

Madame Florence CATUS : « D'en parler en conseil municipal ce n'est pas le lieu. Vous avez toute la faculté de demander un rendez-vous ou d'écrire à madame le Maire. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Ou d'en parler en commission sécurité ! »

Madame Florence CATUS : « Votre attitude m'a choqué. »

Monsieur Florian DEYGAS : « J'en suis navré. »

Madame le Maire : « Cela a choqué les élus et l'ensemble du personnel de la mairie. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Je suis désolé mais je maintiens mes propos. »

Madame Marion GATEAU : « J'ai été choquée dans l'agressivité, dans la façon de s'exprimer. »

Madame le Maire lève la séance.

Madame le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charpenel', with a stylized flourish at the end.

Frédérique CHARPENEL

